



## L'étai se resserre sur Arafat

Des écoliers blessés dans les raids israéliens

JÉRUSALEM (AFP/AP) — Israël a lancé hier des raids aériens d'une ampleur sans précédent depuis 1994 contre les territoires palestiniens, qui ont fait au moins deux morts et environ 150 blessés dont 60 écoliers dans la bande de Gaza, alors que des missiles sont tombés près des bureaux de Yasser Arafat à Ramallah en Cisjordanie.

Trois d'entre eux se sont en effet écrasés à une cinquantaine de mètres du bureau où travaillait le dirigeant palestinien. Emmené précipitamment dans un abri, M. Arafat n'a pas été blessé. Mais il s'en est vivement pris au premier ministre israélien Ariel Sharon.

Yasser Arafat a accusé Sharon de conduire ces raids pour saboter la campagne qu'il a dit avoir lancée contre les extrémistes palestiniens du Hamas et du Jihad islamique, dans le but d'empêcher une reprise du processus de paix.

« Il ne veut pas que je réussisse », a dit le président palestinien. L'un des principaux négociateurs palestiniens, Saeb Erakat, a qualifié les raids de « crimes de guerre ».

Ces raids, riposte israélienne après les attentats sanglants de la fin de semaine, ont commencé lundi et repris hier sur plusieurs localités de la bande de Gaza et de Cisjordanie, une opération militaire sans équivalent depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994.

Dans la bande de Gaza, des chasseurs F-16 ont tiré des missiles sur le bureau du service palestinien de sécurité préventive dans un quartier résidentiel de Gaza. Un adolescent de 15 ans et un membre des forces de sécurité ont été tués et environ 150 autres personnes blessées, dont des dizaines d'enfants sortant d'une école voisine.

Trente-huit se trouvaient toujours à l'hôpital hier soir, dont cinq dans un état grave.

Des hélicoptères Apache ont aussi frappé un bâtiment appartenant à la Force 17, la garde préventive de Yasser Arafat, et des locaux de la sécurité préventive à Khan Younés dans le sud de la bande de Gaza. Ils ont également bombardé des cibles à Tulkarem et à Salfit en Cisjordanie, selon des sources sécuritaires.

Les raids d'hier s'ajoutent à ceux qui ont visé lundi des symboles du pouvoir de M. Arafat. Des bulldozers de l'armée ont rendu impraticable la piste de l'aéroport international de Gaza, utilisé par M. Arafat pour ses voyages à l'étranger, en y creusant des trous, et

Voir RAIDS en A 2 >

- ▢ Sharon, le bulldozer Page A 13
- ▢ Washington et Ottawa affament le Hamas Page A 13

SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS...



## Un nouveau sommet



LE SOLEIL JOCELYNE BERNIER

Après six ans de règne de Caroline Brunet, Mélanie Turgeon a été élue, hier soir, athlète de l'année dans la région de Québec. Présente au Capitole pour recevoir son trophée, la skieuse s'est dite touchée par cette reconnaissance et a profité de la tribune qui lui était offerte pour passer quelques messages. La jeune nageuse Audrey Lacroix, de Pont-Rouge, a remporté le Mémoire d'argent, et celui de bronze fut décerné au cycliste Alexandre Cloutier. Tous les détails sur le gala en pages S1 à S7.

## Graves lacunes dans les garderies des écoles

MARIE CAQUETTE  
 M.Caquette@lesoleil.com

■ Les garderies en milieu scolaire sont « l'enfant pauvre des écoles ». C'est l'image qu'utilisait hier le vérificateur général du Québec Guy Breton pour résumer la situation en milieu scolaire où « les enfants se pilent sur les pieds », parce que ces garderies ne disposent pas d'un nombre suffisant de pieds carrés pour accueillir toute leur clientèle.

« Ils n'ont pas d'espace pour s'isoler et prendre du repos en toute tranquillité », a dit le vérificateur général. Ils n'ont pas non plus la possibilité de dîner dans une atmosphère de détente, lit-on aussi dans son rapport.

Guy Breton a déposé hier ses derniers constats sur la gestion de l'administration publique, lui dont le mandat de 10 ans prendra fin le 16 décembre.

Victimes de leur popularité, les garderies en milieu scolaire n'offrent pas, de l'avis du vérificateur, un environnement physique qui assure une qualité de service acceptable. On manque tellement d'espace que « les classes sont recyclées » en locaux de garde, indique-t-il.

Depuis leur création en 1998, les garderies à 5 \$ ont été prises d'assaut par la clientèle. Les 1249 services qui existent actuellement accueillent plus de



ARCHIVES LE SOLEIL

La demande pour les services de garde en milieu scolaire est si grande que des locaux de classe doivent maintenant être recyclés en annexes pour les garderies.

- Voir GARDERIES en A 2 >
- ▢ La note zéro pour les soins à domicile Page A 3
- ▢ Le Québec vieillit vite Page A 3

## Double gifle pour Martin

Ottawa accusé de piger injustement dans les surplus de 42,8 milliards \$ de l'assurance-emploi

RAYMOND GIROUX  
 R.Giroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — À quelques jours du premier budget fédéral depuis les élections de l'an dernier, Paul Martin a reçu une double gifle de la part de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, hier.

Dans un premier temps, M<sup>me</sup> Fraser accuse le gouvernement de s'approprié injustement la plus grande partie des surplus de 42,8 milliards \$ que comptera la Caisse de l'assurance-emploi en mars prochain pour les verser dans son compte de banque.

L'excédent de l'assurance-emploi a ainsi un effet direct sur la situation financière du gouvernement car le ministre des Finances l'utilise pour réduire sa dette nette, souligne M<sup>me</sup> Fraser.

Le gouvernement a ainsi augmenté son surplus de 8 à 17 milliards \$ pour l'année 2000-2001, et dispose déjà d'un énorme bas de laine pour l'année en cours. Les récentes baisses de cotisation, a dit M<sup>me</sup> Fraser en conférence de presse, laisseront encore un surplus injustifié de 5 milliards \$ l'an prochain, et ce, « même en récession ».

Répercutant les attaques répétées du Bloc québécois contre cette utilisation des surplus, le premier rapport de la nouvelle vérificatrice générale du Canada donne une attaque en règle à la fois contre l'ampleur et la gestion de ces suppléments.

Si elle reconnaît avec l'actuaire de la Caisse le bien-fondé d'un surplus

de 12 à 15 milliards \$, elle accuse la Commission de l'assurance-emploi de ne fournir aucune justification pour ses surplus et ainsi de violer l'esprit de la loi.

Qui plus est, M<sup>me</sup> Fraser ne comprend pas pourquoi le gouvernement s'est arrogé le droit de fixer lui-même les taux de cotisation pour 2002 et 2003. « La raison pour laquelle les exigences de l'article 66 (qui détermine le processus d'établissement des cotisations par la Commission) sont suspendues n'est pas claire », écrit-elle.

### 1,1 MM \$ GASPILLÉ

D'autre part, M. Martin a littéralement gaspillé quelque 1,1 milliard \$ en décidant, à la veille de la campagne électorale de l'automne 2000, d'instaurer un programme d'allocation pour frais de chauffage pour les plus démunis.

Voir GIFLE en A 2 >

- ▢ L'armée canadienne au bout du rouleau Page A 4
- ▢ Échec total de la lutte antidrogue Page A 4
- ▢ Points saillants Page A 4

L'allocation pour le chauffage, quant à elle, a souvent raté sa cible

## Induit en erreur

Le responsable de l'accès à l'information mal informé par son ministère...

MICHEL CORBEIL  
 M.Corbail@lesoleil.com

Des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux ont induit en erreur leur responsable de l'accès à l'information, Claude Lamarre, en lui affirmant qu'aucun document n'avait été transmis à la commission Larose sur les services offerts aux anglophones.

LE SOLEIL a appris que les fonctionnaires avaient assuré à M. Lamarre, par écrit, que le document demandé par les libéraux de Jean Charest n'existait pas. C'est sur la foi de cette réponse que le responsable de la Loi d'accès à l'information a fourni une réponse erronée aux libéraux de Jean Charest.

Depuis une semaine, la députation du Parti libéral du Québec harcèle le ministre Rémy Trudel au sujet de cette affaire. En septembre, le directeur de cabinet de Jean-Marc Fournier, le whip de l'opposition libérale, avait demandé par l'accès à l'information copie de tout dossier remis à la commission Larose pour ce qui est de « la livraison de services aux communautés d'expression anglaise ».

Voir ERREUR en A 2 >

### AUJOURD'HUI



### L'Est

Deux Gaspésies. Les différences entre les cartes administrative et touristique de la Gaspésie occasionnent des imbroglios qui commencent à en irriter plusieurs. Page A 19

### SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 8	Editorial	A 16
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 6	Petites annonces	S 15
Bridge	S 18	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 14	Sports	S 1
Décès	C 9	Statistiques	S 12
Divertissements	B 9	Télévision	B 2

### LA MÉTÉO

Maximum 7, minimum 0

Nuageux en matinée, ciel variable en après-midi. Détails page S20

Accumulation de neige (à 13 h hier)

Ce mois-ci: 0 cm Lan dernier: 0,2 cm  
 Cet hiver: 23,7 cm L'hiver dernier: 3,4 cm

QUÉBEC, 105<sup>e</sup> ANNÉE, N° 335

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTREAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES

MERCREDI



27657 00073 5

**LE JEU CRANIUM**  
 «Le jeu qui bat tous les records»  
 Plus que 20 jours avant Noël!  
 Aucune carte de membre nécessaire.  
 Ouvert au public et aux marchands

**NOUVEAU ARTI' STICK**  
 Création d'autocollants pour fenêtre  
 10 tubes avec 50 modèles

Ouvert tous les soirs sur semaine  
 Le dimanche dès 9h du matin

**club JOUET**  
 1100, rue Bouvier  
 www.clubjouet.com

**GARDERIES**

Suite de la Une

150 000 enfants âgés de 4 à 12 ans. La clientèle a augmenté de plus de 60% en deux ans; il reste encore 857 écoles primaires qui n'offrent pas ce service. La demande est tellement forte que près de la moitié des établissements refusent la clientèle qui voudrait fréquenter sporadiquement le service. Or, selon le vérificateur, les services de garde sont tenus d'acquiescer aussi à ces demandes.

**FORMATION DÉFICIENTE**

La qualité du personnel est une autre des lacunes majeures dénoncées par M. Breton. La pénurie d'éducateurs qualifiés et expérimentés ne permet pas à ces services de jouer un rôle éducatif auprès des enfants. Les commissions scolaires n'ont pas de programme de formation continue pour remédier à ce problème.

Comme le ministre n'a pas énoncé, non plus, d'exigences quant aux programmes d'activités, les services de garde offrent de tout: le meilleur comme le pire. Certaines écoles offrent des expériences stimulantes et enrichissantes, tandis qu'à d'autres endroits, on se contente de surveiller les écoliers.

Prises dans les tourbillons successifs de la fusion des commissions scolaires et de la réforme de l'éducation, ni les écoles, ni les commissions scolaires ne se sont encore préoccupées d'évaluer la qualité des services offerts, signale-t-on.

Le ministère verse 95 millions \$, tandis que les parents fournissent plus de 100 millions pour la garde en milieu scolaire. Outre le \$5 par jour, les parents paient aussi pour l'inscription, les repas, les collations et les activités spéciales. La contribution du ministère est calculée selon le nombre d'enfants inscrits sur une base régulière. Cela

représente entre 50 cents et un dollar par heure de fréquentation, selon le nombre d'heures (qui varie de quatre à huit heures par jour) pendant lesquelles la garderie est ouverte. Et moins les heures d'ouverture sont longues, plus la contribution gouvernementale est avantageuse, conclut le vérificateur.

**PRÉLÈVEMENTS ABUSIFS**

Les enquêteurs du vérificateur ont constaté que de plus en plus de commissions scolaires prélèvent des montants parfois abusifs sur les sommes reçues du ministère pour des dépenses occasionnées par les services de garde. La ponction peut varier de 2 à 13%. Une école retient ainsi une certaine somme afin de couvrir les frais d'usure supplémentaire de ses planchers. Cela nuit à la santé financière des services de garde et pourrait expliquer la disparité importante dans les tarifs exigés des parents, selon le vérificateur qui recommande plus de rigueur dans ce domaine.

Côté sécurité, le vérificateur relève que le contrôle des présences n'est pas effectué de façon rigoureuse, qu'on ne fait pas les vérifications requises sur les antécédents judiciaires du personnel et qu'aucun exercice d'évacuation n'est effectué durant les périodes de garde. La formation des secouristes n'est pas mise à jour et l'application des mesures d'hygiène ne laisse aussi à désirer.

Les premières réactions du ministre de l'Éducation François Legault et des présidents des commissions scolaires francophone et anglophone, MM. André Caron et Ron Paterson, indiquaient hier que le milieu compte s'appuyer sur ces recommandations pour améliorer ses services. Dans un communiqué conjoint, ils précisent toutefois que 95% des parents semblent satisfaits, selon les résultats d'un sondage récent. « Avec des dizaines de milliers de nouveaux enfants à accueillir, des milliers de personnes à embaucher et des centaines de locaux à aménager, tout n'est pas parfait et il ne faut pas s'en étonner », déclarait M. Caron.



Plusieurs dizaines d'enfants ont été blessés dans les derniers raids israéliens, dont cinq se trouvaient toujours dans un état grave, hier soir.

**RAIDS**

Suite de la Une

des hélicoptères israéliens ont attaqué l'héliport de Gaza de M. Arafat. Après ces attaques, M. Arafat ne peut plus se rendre dans la bande de Gaza et en Égypte par ses propres moyens.

Des responsables israéliens ont expliqué qu'ils entendaient ainsi forcer le dirigeant palestinien à rester sur place pour faire face à la crise.

La riposte israélienne s'est intensifiée quelques heures après la réunion spéciale du cabinet israélien, qui a accusé l'Autorité palestinienne et ses forces de sécurité de soutenir le terrorisme.

**TENSIONS INTERNES**

Mais cette riposte n'est pas sans susciter des tensions à l'intérieur de la coalition gouvernementale d'Ariel Sharon. En signe de protestation, Shimon Peres et d'autres ministres travaillistes ont quitté la réunion spéciale avant le vote du gouvernement sur les mesures à prendre contre l'Autorité palestinienne. M. Peres a mis en garde hier contre une démission des travaillistes du gouvernement Sharon. Les députés travaillistes discuteront aujourd'hui d'un éventuel départ.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est déclaré hier « de plus en plus préoccupé par la situation ».

Les Palestiniens ont demandé au conseil de sécurité de l'ONU de se réunir et de prendre des mesures pour faire cesser la violence.

Le premier ministre britannique Tony Blair et le président américain George W. Bush ont de leur côté « exprimé leur sympathie au gouverne-

ment israélien », invitant néanmoins « toutes les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour stabiliser la situation ».

M. Bush a exigé de M. Arafat d'agir avec fermeté pour traquer les responsables des attentats contre Israël et les traduire en justice.

Il a également annoncé que les États-Unis avaient décidé de geler les avoirs d'une organisation caritative américaine et de deux groupes à l'étranger accusés de fournir des fonds au mouvement palestinien islamiste Hamas (voir texte en page A13).

Si les États-Unis ont implicitement avoué les frappes israéliennes, l'Union européenne s'est en revanche déclarée vivement préoccupée par « l'aggravation de la crise au Moyen-Orient » et a souligné qu'une « déstabilisation de l'Autorité palestinienne ne contribuerait pas à arrêter le cycle de violence ».

Le mouvement islamiste palestinien Djihad islamique a promis de se venger, affirmant dans un communiqué que sa réponse sera « à la hauteur » des attaques israéliennes.

L'Office des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens a pour sa part suspendu toute activité aujourd'hui dans ses écoles de la bande de Gaza pour éviter de mettre la vie des enfants en danger en cas de nouveaux raids israéliens. Cette décision concerne les quelque 180 000 écoliers des écoles préparatoires et élémentaires.

En revanche, les enfants scolarisés dans les écoles gouvernementales, également au nombre d'environ 180 000, iront à l'école normalement, a-t-on précisé auprès de l'Autorité palestinienne, qui veut « éviter toute psychose ».

**GIFLE**

Suite de la Une

Ottawa a versé en tout 1,459 milliard \$ pour compenser la hausse du prix de l'énergie, l'hiver dernier, mais M<sup>me</sup> Fraser n'a pu retracer en tout que de 250 à 350 millions \$ d'argent vraiment bien ciblé.

Le gouvernement, selon elle, ne possédait même pas les renseignements qui lui auraient permis de rejoindre les citoyens à revenu modeste qui avaient vraiment besoin d'aide pour faire face aux rigueurs de l'hiver qui approchait.

**PARER AU PLUS URGENT**

Le ministère des Finances a donc décidé de parer au plus urgent, selon sa version de l'époque comme dans sa réponse au rapport de la vérificatrice et encore aux Communes, hier, et d'utiliser la liste des bénéficiaires du crédit pour la TPS.

Résultat, selon le rapport: de 15 à 25% seulement des ménages qui ont reçu cette allocation éprouvaient vraiment des problèmes, alliant des revenus modestes à une réelle hausse de leurs frais de chauffage.

De 25 à 35% des bénéficiaires, par ailleurs, n'avaient pas besoin d'aide immédiate: le chauffage était inclus dans le loyer, ou encore ils chauffaient à l'électricité, dont le prix demeurait fixe à court terme. À la rigueur, ces personnes auraient eu besoin d'aide à long terme.

Les autres, enfin, avaient des revenus suffisants ou bien ne risquaient pas de subir une hausse des coûts de chauffage.

À l'inverse, la vérificatrice a réalisé en décortiquant les comptes du ministère que 90 000 Canadiens à faible revenu ont été privés d'une aide dont ils avaient besoin parce qu'ils n'apparaissaient pas sur les listes de crédit de la TPS.

Mais, bonne nouvelle, cette incongruité administrative sur la date d'inscription a à tout le moins évité d'envoyer des chèques à plus de 500 000 autres personnes qui n'en avaient pas besoin.

De plus, sur 7,6 millions de ménages touchés par la mesure, un million a reçu plus d'un chèque, tandis que 4000 contribuables vivant à l'étranger, 7500 personnes décédées et 1800 prisonniers ont eu droit aux faveurs de M. Martin.

**ERREUR**

Suite de la Une

Le 4 octobre, le répandant pour la Loi d'accès, M. Lamarre, a adressé une missive au bureau de M. Fournier pour signaler « qu'aucun document concernant la livraison de services aux communautés d'expression anglaise n'a été transmis par notre ministère à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française (comité Larose) ».

Or, à la fin du mois de novembre, les libéraux ont su que le document existe et qu'il s'appelle Les Enjeux de l'accès aux services de santé et aux services en langue anglaise.

LE SOLEIL a tenté en vain d'obtenir les commentaires de M. Lamarre dans cette histoire. Par ailleurs, la Commission d'accès à l'information (CAI) n'a pas encore fourni de réponse au PLQ qui lui réclame d'enquêter dans ce dossier. La porte-parole de la CAI, France Pelletier, a indiqué qu'une décision sera prise d'ici la fin de la semaine.

À l'Assemblée nationale, le député libéral Russell Williams est revenu à la charge contre « un gouvernement qui veut cacher un document. (...) Pourquoi le ministre veut réduire les services en santé et services sociaux en langue anglaise? »

Le ministre Trudel s'est inscrit en faux contre les allégations du député libéral de Nelligan. Le titulaire du portefeuille de la Santé et des Services sociaux a indiqué qu'il entend apporter des ajustements à l'offre de services.

En soirée, à son arrivée au caucus de ses députés, le premier ministre Bernard Landry a plaidé le bon sens en cette matière. « Demander à tout un personnel d'être bilingue dans une région francophone à 95%, c'est trop. »

**LE SOLEIL**

**POUR NOUS JOINDRE**

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, Québec  
Adresse postale: C.P. 1547, Succ.  
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca Rte. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

**loto-québec** résultats

**Célébration 2002**

1 Land Rover (au 60 000 \$)

Tirage du 2001-12-04: 842E989

2001-12-01 850C154 2001-12-03 145E905  
2001-12-02 213F687

1 Land Rover Discovery chaque jour du 1<sup>er</sup> au 31<sup>er</sup> décembre

**loto-québec** résultats

**5/49**

Tirage du 2001-12-04: 04 05 06 17 19 20 24 25 27 33 39 43 47 48 55 56 58 64 65 69

NUMÉRO: 775305

Le jeu doit rester un jeu

TVA LE BUREAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

**NOËL MAGIQUE**



**LA TUQUE TOUT EN RAYURES 8,00**

Au chaud sur les pentes avec une tuque à larges revers en tons dominants de marine, bordeaux, rouge, bleu fumé, vert cactus ou bleu denim. Tricot acrylique facile d'entretien. Taille unique. Foulard coordonné 12 00 Une exclusivité Simons.



**LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS**

C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.



**LE COL ROULÉ DE SKI MICROPOLAIRE 29,95**

Le confort sans compromis. Douce fibre micropolaire parfaitement stretch qui offre un galbe parfait et tient chaud en repoussant l'humidité. Facile d'entretien, ne bouloche pas. Rouge, ciel, gris, jaune. P.m.g.tg. Rég. 38 00\* Un cadeau Simons exclusif.



**LES BAS POLAIRES STRETCH 9,99**

Une nouvelle conception pour le confort des pieds: des bas en douce fibre polaire extensible en tous sens, avec contour du pied profilé par des coutures surfilées pour un ajustement parfait. Orteils doublés. Noir, gris, jaune, ciel, jaune, vin. P.M et G.T.G.



**L'ANORAK SPORTS ET PLEIN AIR 249,95**

C'est le temps de jouer dehors: offrez le cadeau idéal pour profiter du grand air... un anorak longueur 3/4, en microfibre avec enduit imperméable qui respire, chaudement isolé. Poignet tricot stretch, capuche bordée façon fourrure. Bleu indigo. 8 à 14 Rég. 295,00\*

la maison **simons**

QUEBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE  
HEURES D'AFFAIRES PROLONGÉES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, DU 3 AU 21 DÉCEMBRE. TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 21 HEURES DU LUNDI AU VENDREDI

# ACTUALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

## Zéro pour les soins à domicile

Tout fait problème même si le gouvernement avait en main, depuis sept ans, un plan d'action bien précis

MARIE CAOUCETTE

MCAouette@lesoleil.com

■ En matière de soins à domicile, le Québec fait peu et fait mal. Tout, ou presque, fait problème alors que le gouvernement avait en main, depuis sept ans, un plan d'action tracé par le Vérificateur général qui avait déjà examiné la situation, en 1993-1994, et mis à jour les mêmes faiblesses que cette année. L'inaction du gouvernement « parle beaucoup », commentait le vérificateur, Guy Breton, en conférence de presse, hier matin.

Le Québec est toujours la province qui en fait le moins au Canada en matière des soins à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou en convalescence après une opération. Le budget alloué aux CLSC, responsables des soins à domicile, est d'à peine 60 \$ par personne par année alors que la moyenne canadienne est d'environ 80 \$.

En fait, ce sont la famille et les amis des citoyens qui ont besoin de services à domicile qui effectuent le gros

l'autre. Il n'existe aucune balise de ce que serait un délai d'attente acceptable, selon le vérificateur.

Malgré des investissements substantiels en informatique, le ministère et les régies régionales manquent d'information pertinente et fiable quant à la gestion des services à domicile. Pour l'année 1999-2000, il lui a été impossible de savoir si les CLSC avaient atteint leur objectif de rejoindre 38 usagers de plus de 65 ans par 1000 habitants. On ne peut savoir non plus le taux des services offerts par rapport aux services requis, ni la quantité de ressources qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins.

Une autre donnée étonnante concerne les budgets alloués aux CLSC : il n'y a pas de lien direct avec la clientèle desservie. Comme pour les hôpitaux, les CLSC ont des budgets sans égard « aux besoins (...) ». Les budgets ne sont pas axés sur des objectifs », précisait M. Breton.

### L'accès aux CLSC demeure difficile, plus de 20 ans après leur création

du travail (75 %) pour une valeur estimée à quatre milliards de dollars. Cette portion du travail de maintien à domicile, « les CLSC ne la feront peut-être jamais », notait M. Breton. À côté de cela, la contribution de l'État est de 547 millions de dollars.

Dans ce réexamen des services de maintien à domicile, le chien de garde de l'État constate que l'accès aux CLSC demeure difficile, plus de 20 ans après leur création ; débordés et sans budget, ceux-ci se gardent bien de se faire connaître de leur clientèle. On ne fait ni dépistage, ni prévention, ni même d'échange d'information avec le réseau communautaire ou avec les entreprises d'économie sociale vers lesquels les demandes d'aide sont souvent orientées.

Le nombre maximal d'heures de services pour maintenir une personne à domicile varie de façon considérable d'une région à l'autre (entre 4,5 et 45 heures). Il n'existe pas encore de norme provinciale à ce sujet. Personne dans le réseau de la santé ne sait non plus à quel niveau se situe le plafond d'heures de soins auquel le maintien à domicile devrait peut-être cesser parce qu'il correspond au même coût qu'un hébergement en centre de soins de longue durée.

### DEUX PHILOSOPHIES

En fait, il y a deux philosophies opposées qui gouvernent l'action des CLSC, constate le vérificateur : certains donnent des miettes de services au plus grand nombre de clients, d'autres offrent le maximum à un tout petit nombre.

Continuons la liste noire : Les CLSC ne font pas non plus le suivi de leurs clients entre les hôpitaux, les centres de réadaptation, les cliniques médicales alors que c'est leur responsabilité d'orienter la clientèle et de coordonner tout cela, selon la loi. Le vérificateur soulève aussi la question des soins médicaux à domicile, un problème bien connu, qui ne font que diminuer depuis des années, obligeant les vieillards et les personnes handicapées à se déplacer vers les cliniques ou vers l'urgence pour voir un médecin.

Le ministère lui-même est dans l'ignorance de ce qui se passe dans ces établissements, faute d'outils adéquats pour évaluer leur travail. La clientèle est-elle bien desservie ? Quelle est la qualité des services offerts ? Personne non plus n'a d'idée générale des délais d'attente pour obtenir des services d'un CLSC à



Guy Breton a indiqué que son personnel avait été réduit d'une cinquantaine de postes au cours des dernières années.

## Le Québec vieillit et il vieillit vite

Qui, dans 50 ans, paiera les impôts pour financer les services publics ?

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

Les Québécois vieillissent et ils vieillissent pas mal plus vite qu'ailleurs dans le monde industrialisé. En l'absence d'une stratégie globale d'intervention du gouvernement pour prévenir les risques du vieillissement de la population, le vérificateur général pose deux questions. Qui va payer, dans 50 ans, les impôts pour financer les services publics et qui va les donner, ces services publics ?

« Les départs à la retraite à 55 ans, ça achève probablement dans le secteur public parce que l'on n'aura pas les moyens de laisser partir les gens », a laissé tomber, hier, le vérificateur général. « Il va falloir que le gouvernement développe des méthodes pour vendre l'idée que de rester au travail (après 55 ans), c'est une bonne chose. »

Avant de tirer sa révérence — son mandat de 10 ans se terminera le 16 décembre — Guy Breton attire l'attention du gouvernement sur le défi du vieillissement de la population et de ses conséquences sur les services publics.

En 2000, 13 % de la population québécoise avait plus de 65 ans. En 2030, cette proportion passera à 27 %. Ainsi, dans 30 ans, sur une population de 7,8 millions de citoyens, les 65 ans et plus seront un peu plus de 2 millions.

« Le phénomène du vieillissement se manifeste également dans plusieurs pays industrialisés, mais il est plus préoccupant pour le Québec car il se vit sur une période plus courte », a constaté M. Breton en indiquant que la population québécoise commencera à décroître en 2026 alors que ce phénomène ne s'amorcera qu'en 2050 en Ontario et aux États-Unis.

En effet, selon le vérificateur général, le Québec verra la proportion de personnes âgées passer de 12 à 24 % sur une période de 30 ans, comparativement à un délai d'environ 44 ans pour le reste du Canada et de plus de 60 ans pour les États-Unis. Le taux de fécondité qui est de 1,5 enfant par femme et l'immigration ne parviendront vraisemblablement pas à renverser la situation.

Ce vieillissement prématuré de la population aura des conséquences en matière de finances publiques. Le maintien de l'équilibre budgétaire pourrait être de plus en plus difficile à long terme.

Qui va payer les impôts ? lance Guy Breton. Actuellement de cinq pour un, le ratio de la population supportant la majorité des charges sociales — c'est-à-dire les citoyens âgés de 20 à 64 ans — passera à deux pour un d'ici 2050.

Et des contribuables, l'État en aura besoin dans les prochaines années pour financer les services de santé. C'est connu, plus la population prend de l'âge, plus elle consomme des services de santé. Et plus elle vieillit, plus ça coûte un bras.

Jusqu'à 65 ans, la dépense publique annuelle relative à la santé et aux services sociaux est en deçà de 2000 \$. Elle passe à 6000 \$ à 75 ans, à 10000 \$ à 80 ans et à 16000 \$ une fois le cap des 85 ans dépassé.

Rappelons que l'espérance de vie progresse sans cesse. À l'aube de l'an 2000, elle était de 81 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes. Il y a 20 ans, elle était de 77 ans pour les femmes et de 70 pour les hommes. En 2050, elle sera de 87 ans pour les femmes et de 82 ans pour les hommes.

Ainsi, selon le vérificateur général, le facteur démographique pourrait à lui seul faire passer la proportion du PIB consacrée à la santé et aux services sociaux de 7 % qu'elle était en 1998 à 15 % en 2050.

Guy Breton reconnaît que le Conseil du Trésor et les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux mènent des travaux pour mesurer les impacts de la baisse de la population dans leur champ d'activité respectif, notamment sur les besoins en matière de ressources humaines. Toutefois, il déplore que le gouvernement n'ait pas une vue d'ensemble sur les besoins futurs en main-d'œuvre.

### AVANT DE PARTIR

Avant de terminer son mandat, Guy Breton a réitéré la demande faite à l'Assemblée nationale en juin dernier pour que son successeur puisse disposer de ressources nécessaires pour effectuer son travail.

Il a indiqué que son personnel avait été réduit d'une cinquantaine de postes au cours des dernières années et qu'il devait se débrouiller avec un niveau d'effectif comparable à celui de 1985. M. Breton souligne que son mandat de vérification législative n'avait cessé de s'accroître au fil des ans. « On est rendu à l'extrême limite. »

Finalement, Guy Breton a rappelé qu'il éprouvait toujours des ennuis auprès de certaines entités gouvernementales qui ne veulent pas que le vérificateur général se mêle de leurs affaires. La dernière en lice est la Caisse de dépôt et de placement, qui ne veut pas que le vérificateur se prononce sur la qualité de la gestion. « La loi me confie explicitement le mandat d'examiner la gestion des entreprises du gouvernement dont je suis le vérificateur financier. Si l'Assemblée nationale ne désire pas que j'effectue la vérification de gestion, je lui demande de m'en décharger. »

### LA LOUPE QUÉBEC

Fidèle à son habitude, le Vérificateur général a fait des trouvailles intéressantes dans la gestion des ministères et des organismes. En voici quelques-unes triées sur le volet.

■ Au ministère du Revenu, plus du tiers des réponses données aux contribuables en quête de renseignements sont erronées. Les agents effectuent très peu de recherches dans la documentation dont ils disposent. Ils préfèrent généralement se fier à leur mémoire.

■ Toujours au Revenu, seulement 59 % des appels téléphoniques ont obtenu une réponse. De plus, la clarté et la simplicité des formulaires et des guides de Revenu Québec laissent souvent à désirer.

■ Le processus de révision administrative est long et complexe. Les délais moyens de révision sont de 79 jours au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de 144 jours à la Société de l'assurance automobile du Québec et 269 jours à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

■ Ce n'est guère mieux du côté des tribunaux administratifs, notamment à la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec. Le délai de traitement moyen d'une cause reliée à l'assurance automobile est de 22 mois. Au TAQ, comme à la Commission des lésions professionnelles, certains sont ouverts depuis plus de dix ans.

■ Environ 10 % des 1500 pharmaciens présentent un profil de facturation douteux mais la Régie de l'assurance-maladie du Québec ferme les yeux. À peine six visites ont été faites au cours des deux dernières années auprès de ces pharmaciens, même si une opération de ce genre peut rapporter jusqu'à 5000 \$.

■ Si le gouvernement a réussi à améliorer l'état des finances publiques au cours des trois dernières années, sa dette nette — 90 milliards \$ — demeure un boulet. Le poids de la dette nette par rapport au PIB était à 32,3 % en 1991. Il est aujourd'hui à 43,5 %.

■ Au gouvernement, la prestation électronique de services se fait à partir d'une planification d'ensemble rudimentaire et les mécanismes de coordination en place n'assurent pas que les actions des ministères et des organismes seront concertées.

TEXTE : GILBERT LEDUC, LE SOLEIL

À NE PAS MANQUER

le samedi 8 décembre

dans LE SOLEIL

## Tu me fais tourner la tête

Une publication spéciale de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec remplie d'idées-vacances et de forfaits avantageux... à vous faire tourner la tête!

Conservez-la pour planifier votre prochaine escapade ou celles de vos parents et amis dans la grande région de Québec.

Le région de QUÉBEC  
UNE HISTOIRE EN MOUV'.

## RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

L'armée  
canadienne  
au bout de  
son rouleau

Une analyse désastreuse de l'état des forces militaires constate que le Canada n'était absolument pas prêt à affronter les événements du 11 septembre

RAYMOND GIROUX  
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — L'armée canadienne est au bout de son rouleau et ne peut « vraiment accepter de régresser davantage », a écrit la Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, dans son rapport publié hier.

Une analyse désastreuse de l'état de forces militaires constate que le Canada n'était absolument pas prêt à affronter les événements du 11 septembre.

La situation est si sombre que M<sup>me</sup> Fraser prend « avec un grain de sel » les propos constants du ministre de la Défense nationale à l'effet que « les forces canadiennes n'ont jamais été aussi capables » d'accomplir leur devoir.

Ironie du sort et en réaction à ce rapport, le ministre Art Eggleton a répété aux Communes, puis par voie de communiqué de presse, le même type de discours que lui reproche la Vérificatrice. « Les troupes sont prêtes au combat », a lancé M. Eggleton, imperturbable.

« La situation internationale ne justifiait plus le maintien de niveaux de préparation élevés », ont expliqué les responsables du ministère à M<sup>me</sup> Fraser, pendant la rédaction de son rapport.

Pourtant, M<sup>me</sup> Fraser se demande publiquement comment les forces armées peuvent même gérer et investir alors qu'elles ne savent pas dans quel état se trouvent les équipements militaires qu'elles ont à gérer.

À cause de données incomplètes, dit-elle, « il devient très difficile — voire impossible — pour la direction de connaître l'état véritable de ses plates-formes d'équipement majeur ».

Il faut dire que dans 60 % des cas, « les forces n'établissent pas, ne présentent pas ou n'analysent pas de rapports post-exercice », ce qui rend difficile l'analyse des problèmes d'équipements.

Dans le cas des rotations de la force opérationnelle, par exemple, le ministère n'a fourni que 21 des 29 rapports requis. Deux n'ont jamais été rédigés et six demeurent introuvables.

Le rapport de M<sup>me</sup> Fraser constitue d'ailleurs la première information publique sur l'état des na-



La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a dévoilé son rapport hier.

vires, des avions et des véhicules de combat de l'histoire de l'armée canadienne.

Le budget de cette année a laissé un trou de 1,3 milliard, « une insuffisance », lit-on dans le rapport, qui se répercute directement sur les activités désormais limitées « aux exigences minimales de la défense du Canada ».

Interrogé sur le sujet aux Communes, le premier ministre Jean Chrétien a conseillé au chef de l'opposition, Stockwell Day, d'attendre au budget que déposera Paul Martin, lundi prochain, pour assouvir sa curiosité.

Autre conséquence de cette carence financière, le ministère n'a pas assez de personnel d'entretien et, « problème tout aussi grave », environ 15 % de ce personnel ne possède pas les compétences requises par leur grade.

## SEA KING ET F-18

Les tristement célèbres hélicoptères Sea King en prennent pour leur rhume. Sur 61 rapports post-déploiement rédigés entre 1995 et 2000, 54 mentionnaient des anomalies si graves qu'elles ont parfois provoqué des interdictions de vol.

Mélange d'incompétence, d'absence d'information et de bris de stock, les CF-18 canadiens sont de leur côté arrivés en mission lors de la guerre du Kosovo sans batteries de rechange. Une fois commandées, ces batteries sont arrivées deux mois plus tard, trop tard évidemment pour la mission.

« Il a donc fallu, lit-on dans le rapport, prolonger la durée de vie des batteries se trouvant à bord des avions au-delà des limites permises, afin de répondre aux besoins opérationnels. » De fait, la Défense nationale peut fournir des pièces de rechange pour ses équipements uniquement « si le niveau de service requis est faible. La plupart des pièces urgentes ne sont pas livrées à temps ».

Nul mot toutefois des risques pour la sécurité du personnel, dans le cas précis des CF-18 basés un temps à Aviano, en Italie, sinon que le Canada s'est résigné finalement à emprunter des batteries à l'aviation espagnole.

## LA LOUPE SUR LE CANADA

Points saillants du rapport annuel de la Vérificatrice générale, Sheila Fraser, déposé hier, à la Chambre des communes :

■ l'embauche d'employés à court terme est devenue la pratique courante, mettant ainsi en péril l'avenir de la fonction publique;

■ des programmes de subventions n'ont pas été vérifiés depuis cinq ans et le Parlement ne reçoit que des informations parcellaires à leur sujet;

■ l'Accord Canada-Barbade en matière d'impôt sur les revenus crée des occasions d'échappatoires fiscales. En un an, près de 800 millions \$ de gains en capital ont été transférés à la Barbade sans subir d'imposition;

■ de nombreux projets de la stratégie sur le VIH/sida sont piètrement gérés;

■ les forces armées ne disposent pas d'information de base sur l'état de l'équipement, manquant de personnel de maintenance qualifié et ont de la difficulté à livrer les pièces de rechange pour les réparations urgentes;

■ le gouvernement ne possède pas assez d'information sur la consommation des drogues illicites pour cibler adéquatement les campagnes de prévention;

■ le programme d'allocations pour frais de chauffage a été mal ciblé, des prisonniers, des personnes décédées et des résidents à l'étranger ont reçu des chèques;

■ le surplus de 42 milliards \$ à la caisse de l'assurance-emploi est injustifié et inexplicable.

Source: Vérificatrice générale

Échec total  
de la lutte  
antidrogue

Le ministère de la Santé reste froid aux critiques virulentes

RAYMOND GIROUX  
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Grave déficit d'information et absence de leadership : la stratégie antidrogue du gouvernement fédéral est un échec total, mais les critiques virulentes de la Vérificatrice générale, Sheila Fraser, ont laissé le ministère de la Santé bien froid.

« Santé Canada, répondant au nom du gouvernement, a indiqué qu'il tiendrait compte de nos recommandations, mais il n'a présenté aucune mesure particulière », écrit M<sup>me</sup> Fraser dans son rapport présenté hier aux Communes.

Ottawa dépense 500 millions de dollars par année pour lutter contre les drogues illicites. Onze ministères et organismes se partagent la tâche, sans compter les gouvernements provinciaux et municipaux hors de portée de la Vérificatrice. « Toutefois, ils ne connaissent pas l'ampleur du problème et ne savent pas si leurs efforts portent fruit », a déclaré par la suite M<sup>me</sup> Fraser.

Car rien n'empêche malgré tout que « l'information sur l'étendue du problème des drogues est restreinte, périmée ou non disponible » et qu'il « n'existe pas de rapports publics détaillés » pour expliquer les politiques d'Ottawa. La vérification de ce domaine d'activités a même été compliquée justement par l'absence de données à vérifier.

M<sup>me</sup> Fraser attaque le manque de leadership du gouvernement et l'absence de toute stratégie globale. Les données les plus récentes proviennent d'une étude de 1996 qui évaluait les coûts des drogues illicites en 1992. « À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral ne sait pas où en est l'effort national global ».

« Il y a eu beaucoup de changements depuis lors », signale M<sup>me</sup> Fraser, allant de l'influence croissante du crime organisé à la production accrue de cannabis en Colombie-Britannique.

« Depuis les 15 dernières années, écrit-elle, la Stratégie canadienne antidrogue a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée. » Mais la réalité est tout autre, selon elle.

Comme environ 95 % des dépenses du gouvernement fédéral ont servi à restreindre l'offre, par l'entremise de la GRC, des Services correctionnels et du ministère de la Justice, il ressort clairement que, en réalité, « les dépenses en matière de lutte antidrogue servent à soutenir les priorités du gouvernement à l'égard du crime organisé ».

Ce constat fait dire à M<sup>me</sup> Fraser que « le rôle joué par le gouvernement fédéral en matière de réduction de la demande de drogues illicites est moins clair ».

Sans fournir de formule précise, la Vérificatrice note que certains pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis ont confié la direction du combat contre les drogues à un tsar, un « champion » selon le rapport. Elle ne recommande toutefois aucune structure spécifique pour le Canada.

Santé Canada, que dirige Allan Rock, devrait à son avis avoir la responsabilité de rendre compte des activités de l'ensemble du gouvernement, d'autant plus que les divers rapports sectoriels actuels comme le Rapport sur le rendement de la GRC ne fournissent que « des informations minimales » sur leurs activités reliées aux drogues.

« Ils ne  
connaissent  
pas  
l'ampleur du  
problème »

# SOLDE AVANT NOËL

sur une sélection  
de

## COMPLETS VESTONS SPORT PALETOTS – PARKAS 3/4

chemises sport – cardigans  
chandails – pantalons habillés  
pyjamas – robes de chambre  
chaussures sport ou habillées  
pantoufles – bottes d'hiver.

Le choix et les grandeurs peuvent varier d'une succursale à l'autre

# Bovet

pour hommes de toutes tailles

Place Ste-Foy – Galeries de la Capitale

JOAILLERIE  
**NEW-YORK**  
Place Fleur de Lys  
418-521-4311

Grande liquidation de Noël

Avec coupon 5 jours seulement **40%** Rabais sur tous nos bijoux

Grand choix de bijoux

Dépositaire de montres Citizen  
Plan de mise de côte

La dernière innovation  
en écriture de **CROSS**



29\$

Le stylo de poche à gel d'encre ION conçu également pour se porter au cou, dans votre sac à main ou votre porte-documents.



Choix de 6 couleurs d'encre

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE DU  
**Style**  
Grand Mail de  
Place Laurier  
Sainte-Foy, Québec  
(418) 651-1295  
www.style.ca

AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL, SAINT-BRUNO ET BROSSARD

Groupes débutant  
en janvier 2002

Cours	Début	Fin	Jour	Soir
Mécanique industrielle	2002-01-08	2003-05-02	X	
Usinage sur machines-outils à commande numérique	2002-01-08	2002-04-26	X	
Soudage-montage	2002-01-08	2003-05-02	X	
Techniques d'usinage	2002-01-08	2003-05-02		X

11700, 25<sup>e</sup> Avenue Est, St-Georges G5T 5B8  
Courriel: jpc@cmc.cbc.gc.ca  
Site Web: http://cmc.cbc.gc.ca

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin  
Téléphone: (418) 228-1995  
Télécopieur: (418) 228-1739

**SUPER SOLDE DES FÊTES**  
Décrochez et gagnez  
LA VALEUR DE VOTRE VÉHICULE  
ou 500\$ minimum ou 2500\$

TRACKER **288\$** / MOIS\*  
financement **0%**

\* Location 48 mois ou 80 000 km. Transport et préparation inclus. Taxes en sus. Comptant exigé ou échange équivalent de 9715

**MARLIN**  
CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.  
688-1212

2145 Jean-Talbot Sud, Sainte-Foy (Québec) Service ouvert le soir

## HÔPITAL ROBERT-GIFFARD

## Lutte à finir entre psychiatres et gouvernement

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

Les psychiatres de la composante Robert-Giffard-L'Enfant-Jésus s'engagent dans un bras de fer à finir avec le gouvernement et sa créature que constitue la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSS) de Québec. Le premier round surviendra aujourd'hui même, avec la démission probable du D<sup>r</sup> Pierre Vincent, du comité de la RRSS chargé de restructurer la psychiatrie à Québec.

Grand patron de la psychiatrie à Robert-Giffard, le D<sup>r</sup> Vincent est le seul représentant de cet hôpital sur ce comité que dirige le D<sup>r</sup> Evans Villeneuve, directeur clinique du Faubourg Saint-Jean. Cette démission se voudrait une sorte de désaveu de la RRSS de la part de Robert-Giffard dans son ensemble. Ce que se propose d'expliquer le D<sup>r</sup> Vincent, lors d'une conférence de presse programmée pour demain, le cas échéant.

La stratégie du D<sup>r</sup> Vincent a été mise au point avec l'ensemble de son équipe, et dans la foulée générale de la sévère grogne qui s'exprime actuellement à Robert-Giffard, à la fois chez ses administrateurs, ses professionnels, ses artisans et ses patients. « Nous avons cette fois décidé de tester le système jusqu'au bout », a confié le D<sup>r</sup> Vincent au SOLEIL, hier.

Le D<sup>r</sup> Michel Larose, chef du département clinique de psychiatrie sous la gouverne du D<sup>r</sup> Vincent, a indiqué qu'un important groupe de psychiatres avaient déjà planifié d'autres mesures de protestation, qu'ils entendent utiliser au besoin.

Toute la crise tourne autour d'une décision majeure du directeur gé-

ral Michel Gervais qu'avait bloquée le sous-ministre de la Santé, Pierre Gabrièle, dans une lettre qui remonte au 15 mai. Dans un souci de plus grande équité, le patron de l'hôpital avait décidé de rapatrier, au profit de l'ensemble des malades, une partie importante des énormes budgets consacrés à trois ressources externes réservées à une poignée de patients sélectionnés.

## INIQUITÉS, DIT GERVAIS

Le 388, Saint-Vallier, la Polyclinique Sainte-Anne et le GIFRIC (Groupe interdisciplinaire freudien de recherches et d'interventions cliniques) dépendent près de 5 millions \$ par année pour 265 malades particuliers, tandis que 3,3 millions \$ sont consacrés à 3582 autres patients traités par les cliniques externes de Robert-Giffard et de son annexe, Roy-Rousseau.

Ces calculs du D<sup>r</sup> Larose, auxquels Michel Gervais souscrit d'emblée, font dire au premier qu'il existe à Québec une psychiatrie de luxe dont la population n'a pas les moyens, et qui constitue en plus une énorme injustice envers les autres malades.

Psychiatrie à deux vitesses? « Je n'irais pas jusqu'à cette expression, a répondu Gervais au SOLEIL hier. Mais il y a tout au moins certaines iniquités qui nous rendent la situation très difficile. »

Le patron de Robert-Giffard a précisé que, malgré des coûts qui restent encore élevés, le 388, Saint-Vallier et la Polyclinique Sainte-Anne, réussissent à poursuivre leurs activités moyennant certains rajustements. Mais Gervais a carrément voulu supprimer le GIFRIC, qui a déjà 20 ans d'âge, ce qu'a empêché le sous-ministre Gabrièle. « Voilà



Le sous-ministre de la Santé, Pierre Gabrièle, a bloqué une décision de l'hôpital Robert-Giffard qui lui aurait permis de répartir plus équitablement ses budgets.

qu'on ne peut plus décider nous-mêmes», déplore Michel Gervais.

Conformément au vœu du sous-ministre, le comité Evans Villeneuve, baptisé Groupe de travail sur les services spécialisés et surspécialisés (GTSSS), a exigé de Robert-Giffard qu'il maintienne le statu quo, en vertu d'un moratoire décrété jusqu'au 15 décembre. Puis qu'il a décidé d'allonger jusqu'en février après coup, au grand mécontentement du D<sup>r</sup> Pierre Vincent.

Celui-ci va aujourd'hui exiger du GTSSS que le moratoire soit levé le 15 décembre comme prévu à l'origine, faute de quoi il se retire du comité. Ce qui équivaut dans les faits à préparer sa démission, puisqu'il dit n'avoir à

peu près aucune chance d'être exaucé dans les circonstances. « Cette prolongation de moratoire n'a pas été effectuée dans les règles, dit le D<sup>r</sup> Vincent. Ça devient pour moi une question de confiance. Je ne peux accepter ça. »

## LE PRIX DU SUICIDE

Ce qui enrage particulièrement le D<sup>r</sup> Michel Larose et son collègue Philippe Baruch, responsable des troubles de l'humeur au même hôpital, c'est que l'un des arguments invoqués par Pierre Gabrièle pour contrer Gervais est la priorité à l'intégration des malades mentaux dans la communauté. « Alors, justement, que 90% des patients de Robert-Giffard sont traités

en clinique externe, plaident vivement les psychiatres Larose et Baruch. Et que c'est précisément pour mieux soigner ces malades-là que nous dénonçons les ressources de luxe qui sélectionnent leurs patients. »

Les deux médecins sont extrêmement virulents à l'endroit du sous-ministre Pierre Gabrièle. Ils rendent sa lettre du 15 mai indirectement responsable de 15 suicides survenus entre-temps dans la région de Québec. Lesquels, soutiennent-ils, auraient pu être évités, moyennant une réorganisation plus rapide.

« Le gouvernement et la régie vont de comité en comité, plutôt que de laisser les psychiatres exercer correctement leur métier, dit le D<sup>r</sup> Larose. Si le Québec est déjà champion du suicide en Occident, sachez que la région de Québec en compte 30 de plus que la moyenne provinciale depuis un an! »

Le plus grand nombre de suicidés, explique le D<sup>r</sup> Larose, se retrouvent parmi les déprimés sévères qui constituent la majorité des 2760 patients qui disposent de 65 fois moins de soins que les 65 psychotiques du 388, Saint-Vallier.

« À Québec, poursuit le médecin, les déprimés ne sont pas encadrés parce que les psychiatres ne disposent pas des équipes de liaison nécessaires à l'intervention absolue immédiate que nécessite un état de crise suicidaire. Si vous ne réagissez pas d'urgence à pareille crise et que, par exemple, vous proposez au déprimé un rendez-vous dans une ou deux semaines, c'est là que survient le suicide. »

La porte-parole Dominique Breton a indiqué au SOLEIL que le ministère de la Santé ne fera rien avant le rapport du GTSSS, prévu pour le tournant de l'année.

## Un locataire peut choisir à qui il cède son bail

MONTRÉAL (PC) — À moins d'un motif sérieux, et justifié par écrit, un propriétaire est tenu d'accepter que son locataire cède son bail à quelqu'un qu'il n'a pas choisi, vient de trancher la Cour du Québec.

Cette question du droit de choisir un locataire était au cœur de la cause Carignan contre Dubreuil, dont le verdict était attendu avec impatience tant par les associations de locataires que de propriétaires, d'ailleurs parties prenantes au dossier.

Pour le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), c'est là une victoire importante. « Ce jugement vient reconnaître que le propriétaire doit accepter de prendre le premier candidat qui se présente, sinon il doit justifier son refus par écrit », expliquait lundi au quotidien montréalais *Le Devoir* Denis Cusson, du RCLALQ.

« Avec ce jugement, on donne au locataire un droit sur un logement qui ne lui appartient pas : ce n'est certainement pas ça que le législateur a voulu », proteste Raymond Doray, qui représentait la Ligue des propriétaires de Montréal dans cette cause.

L'histoire remonte à l'an dernier, alors que des locataires d'un appartement du Plateau Mont-Royal cédaient leur bail à une amie parce qu'ils venaient de s'acheter une maison. Le droit civil permet de céder ainsi un bail, mais le propriétaire refusa la cession. Il voulait avoir des preuves de son salaire et son rapport d'impôt. Il voulait aussi voir d'autres candidats afin de choisir lui-même qui occuperait son logement. Appelée à trancher, la Régie du logement donna raison aux locataires. C'est cette décision que vient de confirmer la Cour du Québec : le Code civil, dit le juge Jacques Désormeau, est très clair. Il faut un motif sérieux pour empêcher une cession de bail.

NOËL MAGIQUE

LE TRENTE ET UN<sup>®</sup>

LA FRAGRANCE TOUCH DE BURBERRY 62,00  
C'est un parfum boisé, musqué avec l'énergie incisive des épices associée à la noblesse du bois de cèdre. Une fragrance qui exprime bien-être et authenticité. L'ourson vous est offert en cadeau à l'achat du vapo 100 ml.

LE SHETLAND TRICOT MIXTE 29,95  
C'est le pull encolure ronde renouvelé par la forme raglan et le jeu du tricot côté sur les manches. Une exclusivité Simons à prix vraiment imbattable. Gris, avoine, olive, indigo, rouge, citrouille. Pm.g.tg.tg. Chemise carreaux 29,95, pantalon 49,95

LE CALEÇON PROFILÉ MICROFIBRE 19,99  
Confort sans compromis, extensibilité totale du mélange polyester et lycra pour un caleçon à devant profilé par des coutures surfilées, élastique enrobé. Noir, blanc, acier, gns. Pm.g.tg. Rég. 25,00\*

LE RUGBY D'ÉQUIPE 49,95  
En position numéro 6 pour le départ des fêtes. Un cadeau gagnant dans la boîte Simons, le polo rugby pur coton avec col tissé en contraste de rouge sur marine ou sur bleu pâle. Pm.g.tg. Rég. 68,00\* T-shirt 19,99, jeans usé drapeau 125,00

la maison  
**simons**

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALITÉ • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE  
HEURES D'AFFAIRES PROLONGÉES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, DU 3 AU 23 DÉCEMBRE, TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 21 HEURES DU LUNDI AU VENDREDI

Le certificat-cadeau Simons...  
C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.

« J'adore l'épilation laser! »

l'unique solution moderne aux poils indésirables

Grâce à la méthode d'épilation DermaSoleil<sup>™</sup>, exclusive à Epiderma et développée en collaboration avec des centres de recherche américains, des milliers de Québécois satisfaits ont fait disparaître leurs poils indésirables, même sur une peau bronzée.

- Garantie écrite exclusive
- Financement sans intérêt

**EPIDERMA**<sup>™</sup>  
le plus important réseau de cliniques d'épilation par laser  
[www.epiderma.ca](http://www.epiderma.ca)

OFFRES SPÉCIALES TELLES QUE  
AISSELLES OU AINES 100\$ par mois  
39,95 \$ par mois  
pendant 8 mois pour les aisselles  
pendant 12 mois pour les aines

Certificats-cadeaux disponibles

PLACE DE LA CITÉ, SAINTE-FOY 651-8678 / 1866 651-8678  
Montréal • Cantons-de-l'Est • Bas Saint-Laurent • Beauce • Amiante • Bois-Francs • Charlevoix • Mauricie • Saguenay—Lac-Saint-Jean  
200 places d'affaires au Québec

la révolution epiderma  
épilation rapide laser sécuritaire en douceur

\*Taux de 9,9% pour les aisselles et de 19,9% pour les aines est applicable à la signature du contrat. Total à verser 418,00 \$ pour les aisselles au lieu du tarif suggéré de 400 \$, taxes en sus. Le prix régulier de 190 \$ par mois est le tarif suggéré. Un premier versement de 99 \$ pour les aisselles et de 199 \$ pour les aines est exigible à la signature du contrat. Total à verser 418,00 \$ pour les aisselles au lieu du tarif suggéré de 400 \$, taxes en sus. Le prix régulier de 190 \$ par mois est le tarif suggéré.

# LE QUÉBEC ET LE CANADA

## Les agents de bord exigent des mesures de sécurité

OTTAWA (PC) — Les agents de bord membres du Syndicat canadien de la fonction publique vont manifester aujourd'hui dans les aéroports du pays et devant le parlement d'Ottawa pour que le budget fédéral du 10 décembre prévoise des mesures pour la sécurité dans le transport aérien.

Le porte-parole du SCFP, François Bellemare, affirme que les agents de bord doivent être entendus parce qu'ils sont les mieux placés pour savoir ce qu'il y a à faire pour améliorer la sécurité.

Le syndicat demande en outre que la sécurité soit assurée par des agents fédéraux en collaboration avec le ministère de la Justice. Le SCFP appuie, par ailleurs, la proposition de prévoir des agents armés à bord des appareils.

## Une candidate libérale qui contribuait à la caisse du PQ

ANJOU (PC) — La candidate libérale pour l'éventuelle élection complémentaire dans le comté d'Anjou, sur l'île de Montréal, a contribué au moins trois fois à la caisse du Parti québécois, entre 1998 et 2000.

Selon un rapport du Directeur général des élections, Lise Thériault a versé 675 \$ à la caisse du PQ au cours de cette période. Durant les mêmes années, son don au Parti libéral ne s'est élevé qu'à 300 \$. Le nom du conjoint de M<sup>me</sup> Thériault figure aussi sur la liste des donateurs du PQ, qui a reçu de sa part 1300 \$ depuis 97.

La candidature de Lise Thériault a été confirmée hier soir, en assemblée d'investiture, mais sa générosité passée à l'égard du PQ ne met aucunement en doute sa loyauté au parti de Jean Charest, à son avis. Cette femme d'affaires affirme avec assurance qu'il est courant que des gens d'affaires versent de l'argent au parti au pouvoir.

M<sup>me</sup> Thériault, 35 ans, qui se définit comme fédéraliste, est éditrice de *L'Édition*, un mensuel destiné aux gens d'affaires de l'est de Montréal.

Rappelons que le siège d'Anjou est libre depuis le départ du député libéral Jean-Sébastien Lamoureux, qui a démissionné au lendemain du jugement de la Cour du Québec établissant qu'il y a eu fraude électorale lors des élections de 1998. Il a été démontré que la manœuvre avait été orchestrée pour favoriser sa candidature.



Bernard Landry n'a pas apprécié d'être associé à l'ex-felquist Raymond Villeneuve.

## Landry furieux d'être associé à la violence

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

Le premier ministre Bernard Landry a vu écarlate hier lorsque le député libéral Jacques Dupuis l'a accusé fausement d'avoir partagé une tribune avec l'ex-felquist Raymond Villeneuve, lors d'un ralliement souverainiste, tenu à Montréal, en fin de semaine.

C'est à la suite d'une question sur les dépenses pour l'aménagement de l'appartement et des bureaux du premier ministre que le chahut a éclaté à l'Assemblée nationale.

Le député libéral de Saint-Laurent s'est tout d'abord fait reprocher par le ministre Sylvain Simard, de faire « de la démagogie » en soutenant que « le caprice du premier ministre (...) va coûter près de 50 millions \$ (...) alors que les hôpitaux coupent dans les services aux malades ».

« C'est bien plus dimanche dernier, qu'on l'a vue, la démagogie, quand le ministre de la Sécurité publique et le premier ministre sont sur la même estrade que Raymond Villeneuve qui prêche la violence au Québec », a lancé Jacques Dupuis. Il a fait référence au fait que le président du Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ) a été vu au rassemblement de la Coalition montréalaise pour la souveraineté.

M. Dupuis n'a pas raté son effet. Bernard Landry a bondi de son siège. Les insultes ont fusé des banquettes ministérielles. « Malhonnête. Dégueulasse. Pourri. » André Boulerice, ministre à l'Accueil et l'Intégration des immigrants, a fait de grands moulinets, comme pour inviter le libéral à se colleter avec lui.

« Ce n'est pas de la démagogie, c'est un mensonge grossier, a répliqué Ber-

nard Landry. Le député annonce à l'Assemblée nationale que j'ai été sur la même estrade que Raymond Villeneuve. C'est radicalement faux. »

M. Dupuis n'a cependant jamais fait marche arrière. Il en a rajouté. « Ce qu'il y a d'inadmissible, c'est que pour mousser à tout prix son obsession, le premier ministre est prêt à s'associer à des gens qui préchent d'y arriver par la violence. » En point de presse, le député a fait face à des questions musclées. « J'ai employé le mot "estrade" au sens générique du terme, a-t-il plaidé. Il reste que M. Landry était dans la même salle, au même rassemblement, pour la même cause. Je ne dis pas qu'il a moussé le recours à la violence. »

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est montré désolé pour son adversaire. « Il se diminue lorsqu'il se trouve obligé de faire la petite politique. » Mario Beaulieu, l'organisateur du ralliement à Montréal, a insisté pour dire que M. Villeneuve ne fait pas partie de la Coalition mise sur pied. En fait, M. Beaulieu, président du PQ de Montréal-Centre, a fait savoir à M. Villeneuve son mécontentement lorsqu'il l'a aperçu dans la salle.

Ce qu'a confirmé l'ex-felquist. En entrevue, Raymond Villeneuve a convenu que « les dirigeants (du PQ, en particulier) sont gênés » par sa présence. Par contre, il a suggéré qu'il était à sa place en prenant part au rassemblement. « Même si nous sommes en désaccord avec le PQ, nous sommes d'accord avec la coalition souverainiste pour que le PQ gagne la prochaine élection. »

M. Villeneuve s'est moqué des explications du député Dupuis. « Ça me révolte de voir le parti de la soumission nationale — le PLQ — dire n'importe quoi. »

## Ottawa lance la serviette

### Le gouvernement fédéral ne peut forcer Air Canada à assurer des services bilingues sur ses vols

ISABELLE DUCAS  
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral ne peut pas faire grand-chose pour obliger Air Canada à assurer des services bilingues sur ses vols, même si le transporteur viole la Loi sur les langues officielles, ont dit hier deux ministres de Jean Chrétien au comité parlementaire des langues officielles.

Cette situation a été dénoncée aussitôt par les députés et sénateurs membres du comité, qui ne se sont pas gênés pour critiquer le manque de volonté du gouvernement de faire respecter la loi.

« Aucun gouvernement n'a jamais fait appliquer cette loi, a lancé la sénatrice libérale Shirley Maheu. C'est gênant! Les francophones ne sont pas des citoyens de deuxième classe. »

Le ministre des Transports, David Collenette, et la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, n'ont pas réussi à apaiser l'irritation des membres du comité.

Ils n'ont pu qu'admettre le fait que la Loi sur les langues officielles ne comportait aucune mesure coercitive pour assurer son respect.

Le seul recours des citoyens qui se sentent lésés est de faire une plainte auprès de la Commissaire aux langues officielles, qui pourrait éventuellement traîner Air Canada devant la Cour fédérale pour ses problèmes de bilinguisme. Le transporteur aérien présente depuis plusieurs années un dossier médiocre sur la question des services en français. Il se retrouve bon an mal an en tête du palmarès de la Commissaire aux langues officielles pour le nombre de plaintes déposées par les citoyens.

Lundi, le président d'Air Canada, Robert Milton, a annoncé au comité l'élaboration d'un plan d'action comportant des mesures concrètes pour améliorer les services en français. Lucienne Robillard a voulu voir un signe positif.

Cela n'a pas semblé suffisant pour plusieurs francophones siégeant au comité, qui croient que c'est au gouvernement de s'assurer que les lois votées par le Parlement sont appliquées.

« Les ministres sont en train de nous dire qu'on a une loi sur les langues officielles, mais que le gouvernement n'a aucun pouvoir sur Air Canada, a souligné le député néo-démocrate acadien Yvon Godin. Je suis déçu. Il n'y a aucune punition s'il brise la loi. »



Le ministre David Collenette

« C'est fâchant, lorsque M. Collenette nous a confirmé qu'il n'y avait aucune contrainte dans cette loi-là, il avait le grand sourire, a dénoncé Benoit Sauvageau, député du Bloc québécois. J'ai trouvé ça honteux. Il n'y a pas de volonté ferme de faire appliquer cette loi. »

Lucienne Robillard a simplement affirmé qu'Air Canada doit respecter la Loi sur les langues officielles, même en cette période de difficultés budgétaires. Le ministre Collenette a questionné les affirmations de Robert Milton, qui prétendait lundi que le ralentissement économique après le 11 septembre rendait la tâche de l'entreprise encore plus difficile. Des centaines d'employés ont été mis à pied, et les derniers employés embauchés, donc les premiers à partir, sont les plus bilingues, disait-il.

**Pohénégamook**  
Ouvert 4 saisons  
ça s'dit pas, ça s'vit!

**Forfaits 4 saisons**

<p><b>Forfait Affaires</b></p> <p>Groupe de 10 à 150 personnes 95\$ Pers. occ. double + taxes 105\$ Pers. occ. simple + taxes</p> <p>INCLUANT : Hébergement une nuit Trois repas et deux pauses-café Salle de réunion Matériel relié, vidéo, retro Activités encadrées selon la saison Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon) Soins de santé et bar (S)</p>	<p><b>Forfait Scolaire</b></p> <p>Tarifs pour 15 personnes minimum 55\$ Primaire pers. + taxes 58\$ Secondaire pers. + taxes 65\$ Collège universitaire pers. + taxes</p> <p>INCLUANT : Hébergement une nuit Trois repas et collation en soirée Activités encadrées selon la saison Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>	<p><b>Forfait Clubs sociaux / associations / regroupements</b></p> <p>Tarifs pour 20 personnes minimum 84\$ Pers. occ. double + taxes 94\$ Pers. occ. simple + taxes</p> <p>INCLUANT : Hébergement une nuit Trois repas Activités encadrées en a.m., en p.m. et en soirée selon la saison Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>
--	---	---

**Forfaits hors saisons**

En vigueur : En tout temps, du 4 janvier au 17 mars 2002 (sauf samedi soir et Saint-Vérand)  
Les fins de semaine, du 17 mai au 16 juin 2002 et du 6 septembre au 13 octobre 2002 (sauf Action de Grâce)

<p><b>1 Forfait Plein Air</b></p> <p>145\$ Pers. occ. double + taxes 165\$ Pers. occ. simple + taxes</p> <p>INCLUANT : Hébergement deux nuits Cinq repas Activités autonomes Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>	<p><b>3 Forfait Détente</b></p> <p>Forfait deux soirs (valeur 60\$) 205\$ Pers. occ. double + taxes 225\$ Pers. occ. simple + taxes</p>	<p><b>5 Forfait Famille</b></p> <p>265\$ Pour 2 adultes, 2 enfants + taxes 205\$ enfant supplémentaire + taxes</p> <p>INCLUANT : Hébergement deux nuits Maisonnette avec cuisinette, lit et serviettes fournies Activités autonomes Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>
<p><b>2 Forfait Étape sympathique</b></p> <p>50\$ Pers. occ. double + taxes 65\$ Pers. occ. simple + taxes</p> <p>Arrivez en auto, en vélo, en moto, en VTT en motoneige ou à pied.</p> <p>INCLUANT : Hébergement une nuit Un souper, un crêches, un déjeuner Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>	<p><b>4 Forfait Relaxation</b></p> <p>Forfait quatre soirs (valeur 157\$) 302\$ Pers. occ. double + taxes 322\$ Pers. occ. simple + taxes</p> <p>LES DEUX FORFAITS INCLUANT : Hébergement deux nuits Cinq repas Activités autonomes Équipements de plein air (vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de santé (piscine, saunas, bain tourbillon)</p>	<p><b>6 Forfait Motoneige</b></p> <p>Pour 10 personnes minimum Sur demande et pour des groupes seulement, incluant la location</p>

1-800-463-1364  
www.pohenegamook.com  
Pohénégamook  
SANTÉ PLEIN AIR

30% à 50%

sur vêtements sélectionnés

**RODIER**

Place Ste-Foy 656-4350  
Propriétaire Danielle Morali - 498 boutiques, 1<sup>er</sup> fabricant de maille au monde

Lucia

**Soldes**

25% Basler  
30% Lucia  
30% Manteaux Von Gollas  
30% Peaux lainées  
40% Collection DUO

sur vêtements sélectionnés

Boutique  
**Danielle Morali**  
Place Ste-Foy 656-9141  
30 ans d'expérience, 9 conseillers en mode,  
2 couturières à votre service

## CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

# Chrétien ne craint pas pour la souveraineté canadienne

OTTAWA (PC) — Le Canada ne compromet pas sa souveraineté en acceptant de travailler plus étroitement avec les autorités américaines dans les domaines du contrôle de l'immigration et de l'émission des visas, assure le premier ministre Jean Chrétien.

« La coopération est importante, a déclaré M. Chrétien hier, à Ottawa. Ce n'est pas une perte de souveraineté, c'est l'affirmation de notre souveraineté, parce que nous y gagnons tous quand la sécurité est assurée, dans n'importe quel pays. »

M. Chrétien a minimisé les craintes suscitées par le recours des Américains à la Garde nationale, de leur côté de la frontière. Il a souligné que l'Attorney général américain, John Ashcroft, avait indiqué que cette mesure, temporaire, était simplement destinée à aider des garde-frontières surchargés.

« L'armée vient au secours de la société civile de temps en temps. Nous n'avons pas ce problème au Canada parce que nous avons suffisamment de civils (à la frontière) », a-t-il dit.

M. Chrétien et son ministre de la Défense, Art Eggleton, ont comparé l'initiative américaine à l'utilisation des troupes militaires par le Canada lors d'inondations au Québec et au Manitoba, et de la tempête de verglas qui a frappé le Québec et l'Ontario, ces dernières années.

« Nous ne disions pas alors que certaines régions du Canada étaient patrouillées par l'armée », a fait valoir le ministre Eggleton.

## Normand Lester quitte la SRC

Il recevra son salaire  
jusqu'en mai 2002

MONTREAL (PC) — Le journaliste Normand Lester quitte Radio-Canada où il œuvrait depuis 35 ans. Il touchera son salaire habituel au cours des prochains mois qui sera remplacé, à compter de mai 2002, par une rente de retraite.

La direction de Radio-Canada ne mènera pas l'enquête disciplinaire pour la tenue de laquelle il avait été suspendu avec solde le 18 novembre par le directeur des nouvelles télé, Jean Pelletier. La suspension était survenue quatre jours après la publication de *Le Livre noir du Canada anglais*.

La direction de la société d'Etat était d'avis que le journaliste avait manqué à son devoir de réserve et d'impartialité.

Joint au téléphone, le journaliste Lester semblait serein. « Dans les circonstances actuelles, j'en suis venu à la conclusion qu'il me fallait chercher ailleurs des perspectives professionnelles plus conformes à mes aptitudes et à mes intérêts », a-t-il déclaré.

« J'évalue actuellement plusieurs propositions qui m'ont été faites pour poursuivre ma carrière de journaliste de télévision dans les domaines qui m'intéressent », a-t-il commenté.

Au cours d'une séance de deux heures, la direction des ressources humaines de la société d'Etat, le journaliste et les représentants syndicaux en sont venus à une entente. Au cours des six prochains mois, Normand Lester touchera son salaire hebdomadaire habituel. Par la suite, il aura droit à une rente de retraite, de dire le vice-président du syndicat des communications de Radio-Canada, Ubald Bernard.

La direction de Radio-Canada considérait que le journaliste avait manqué de réserve et d'impartialité, particulièrement dans le prologue de son livre où il expliquait que son livre se voulait une réplique aux *Minutes du patrimoine*, courts métrages présentés notamment à Radio-Canada.

Il y écrivait qu'« avec la complicité de sociétés et de fondations-écrans, le ministère du Patrimoine de Sheila Copps a dépensé 7,2 millions \$ pour blanchir l'histoire du pays à l'aide de ces gélules de propagande douce, toutes enrobées de sucre ».

Dans l'entente signée hier, l'employeur accepte de retirer les lettres de réprimande du dossier de Lester sur *Les minutes du patrimoine*. En contrepartie, le syndicat retire les griefs découlant de ces lettres.

Il est prévu que Normand Lester aille chercher ses effets personnels dès aujourd'hui.

## Un plaisir musical renouvelé pour tous



Venez écouter les nouveaux pianos numériques Clavinova de Yamaha et les claviers PSR 1000 et PSR 2000.

PLACE SAINTE-FOY:  
30 nov., 1er, 2, 7, 8 et 9 déc.  
GALERIES DE LA CAPITALE:  
8 et 9 déc.

MUSIQUE & BEAUDOIN 349, Dorimène-Desjardins, Lévis  
833-2141  
www.musiquebeaudoin.com

PROFITEZ DU GRAND **Blitz!**  
AVANT L'HIVER  
ANTIROUILLE  
**METROPOLITAIN**

TRAITEMENT COMPLET  
POUR MOINS DE 80\$  
TAXES INCLUSES

Groin avant que ça rouille!

Québec : 687-5660 — Lévis 833-2411

## RAPATRIEMENT DES POINTS D'IMPÔT

# L'Alliance prête à un référendum non partisan

LOUIS TANGUAY  
LTanguay@lesoleil.com

MONTREAL — Si un référendum non partisan était tenu au Québec sur le rapatriement de points d'impôt, l'Alliance canadienne pourrait s'engager à en respecter le résultat.



Michel Rivard

L'organisateur pour le Québec, Michel Rivard, a avancé cette possibilité hier en marge de la présentation du mémoire de son parti par le député Scott Reid, au dernier jour des audiences de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Son président, l'ex-ministre libéral Yves Séguin, et les six commissaires doivent compléter leur analyse et soumettre leur rapport au gouvernement du Québec à la fin de février.

Du côté de l'Alliance, l'appui à une démarche référendaire pour forcer la main à Ottawa en matière de répartition des assiettes fiscales serait cependant conditionnel à ce qu'elle vienne d'une résolution unanime de l'Assemblée nationale, a précisé M. Rivard.

Devant la commission, l'Alliance canadienne a plaidé pour une formule qui permettrait à toute province de se retirer d'un programme imposé par le fédéral avec pleine compensation financière qu'elle pourrait utiliser dans n'importe quel domaine.

La proposition précise celle contenue dans le programme du parti en limitant le pouvoir du fédéral d'imposer un programme à coûts partagés dans un do-

maine de compétence provinciale aux seuls cas où il obtiendrait le soutien de sept provinces canadiennes représentant 50% de la population.

À l'autre bout de l'éventail d'opinions exprimées hier, le Mouvement national des Québécoises et Québécois est venu dire aux commissaires que les Québécois paient assez d'impôts pour financer les systèmes de santé et d'éducation et permettre au Québec de remplir toutes les missions de l'Etat.

Mais « Ottawa crée une pénurie artificielle qui engendre des incohérences... en plus de creuser des déficits démocratiques inacceptables », a affirmé la présidente du MNQ, M<sup>me</sup> Louise Paquet.

Il n'y a donc plus rien à attendre du Canada, qui refusera toujours de traiter d'égal à égal avec le Québec. S'il acceptait de le faire, a répondu M<sup>me</sup> Paquet à la question d'un commissaire, il faudrait négocier sur cette base une formule fiscale permettant une asymétrie par rapport aux autres provinces.

Pour la Fédération des travailleurs du Québec, le Québec n'a pas besoin de se faire dire quoi faire avec les paiements de transfert du fédéral. En effet, 76% de ses dépenses de programmes vont déjà à la santé et à l'éducation, a rappelé le secrétaire général M. René Roy.

Par ailleurs, la FTQ demande que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

soit restauré de 14% à 23% des dépenses provinciales. Il s'agirait d'un ajustement à la hausse d'environ 10 milliards \$ qui devraient être versés au Québec sous forme de points d'impôt plutôt qu'en espèces.

L'objectif est de mettre le Québec à l'abri de décisions arbitraires et d'améliorer la stabilité et la prévisibilité de ses sources de revenu.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec, prêche elle aussi pour un financement stable des services de santé. Son président, le D<sup>r</sup> Yves Dugré, a aussi insisté sur la nécessité que les transferts fédéraux vers les provinces soient clairement identifiés à la santé. Il a par ailleurs fait valoir que la médecine a besoin de normes nationales établies par le gouvernement canadien.

Le porte-parole de Force jeunesse, Frédéric Lapointe a soutenu que la pire erreur pour le Québec serait d'utiliser un transfert de points d'impôt pour augmenter ses dépenses ou pour réduire les impôts au lieu de diminuer la dette publique qui sera transmise aux prochaines générations. Jean-François Morneau a aussi demandé que le Québec ne recherche pas des transferts fédéraux pour financer ses propres baisses d'impôt. Ce serait plutôt, dit-il au fédéral d'améliorer la situation des étudiants en abolissant l'impôt sur les bourses d'étude et la taxe de vente sur les livres.

## Nouveau à Québec

Place Fleur de Lys  
MAGASIN GRANDE SURFACE



# 25%

de rabais  
sur toute la  
marchandise  
pendant la  
SEMAINE DE  
L'OUVERTURE  
OFFICIELLE

Jusqu'au dimanche 9 décembre

Profitez-en pour  
vos achats des fêtes!

Meubles en rotin

Grand choix  
de carpettes

Meubles  
antiques  
Objets et  
accessoires  
décoratifs  
Suggestions  
de cadeaux

La beauté  
de l'intérieur...



**Titish Décor**  
Place Fleur de Lys  
(voisin de Sports Experts)  
523-5252

## Les Hell's risquent de répliquer aux Rock Machine qui viennent d'être reçus Bandidos

ISABELLE MATHIEU  
lmathieu@lesoleil.com

■ Maintenant que les Bandidos ont leurs lettres de noblesse, les experts policiers prévoient que les Hell's Angels ne resteront pas les bras croisés à regarder leurs ennemis s'installer dans tout le pays. À quand une réaction des Hell's Angels?

Au terme d'un an de probation, c'est sans surprise que les anciens Rock Machine ont été officiellement admis au sein de l'organisation internationale des Bandidos, la deuxième plus puissante du genre après les Hell's Angels.

Environ 200 membres et sympathisants se sont réunis pour fêter samedi soir dans un hôtel Travelodge de Kingston en Ontario. Une quarantaine de motards ont reçu leurs couleurs de membres des Bandidos Canada. Ils sont maintenant *full-patch* et peuvent arborer l'image du féroce petit Mexicain, emblème de l'organisation criminelle texane.

Tonto, le président des Bandidos de Toronto, a confié au journaliste de *Sun Media* qu'il était très fier et que

son groupe formait maintenant une confrérie indestructible.

« Le fait qu'ils font partie d'une organisation internationale, ça leur donne un second souffle, confirme au SOLEIL une source policière spécialisée en renseignements criminels. Ils ont maintenant plus de contacts et bénéficient d'une meilleure réputation. »

Les Bandidos n'ont encore que quatre chapitres au pays: Toronto, Kingston, Montréal et Québec. Le chapitre de Québec vient d'ailleurs de se scinder en deux; les vieux routiers gardent la Rive-Nord et les jeunes loups s'accaparent le marché de la Rive-Sud.

Les policiers s'attendent à ce qu'un cinquième chapitre Bandidos s'ouvre très bientôt en Colombie-Britannique.



Deux cents policiers ont investi hier le bunker des Hell's à Halifax.

C'est donc une ère d'expansion qui s'amorce pour les Bandidos. Avec leur statut officiel, ils peuvent maintenant fonder des chapitres sans demander une permission au siège social américain.

Les policiers sont convaincus que les Hell's Angels, même déstabilisés par l'opération Printemps 2001, vont se secouer. « On attend tous de voir la réaction des Hell's Angels, indique notre source policière. Au Québec, on sait qu'ils n'ont jamais voulu accepter de compétition. Dans le reste du Canada, ils s'en préoccupaient peu, mais là, ils vont probablement prendre des moyens plus musclés pour garder leur territoire. »

On se rappelle que depuis 1994, la guerre que se sont livrée les Hell's Angels et les Rock Machine pour contrôler

le lucratif marché de la drogue a fait 160 morts au Québec.

L'adoption qu'on dit prochaine de la loi C-24 interdira l'adhésion aux groupes de motards. Pour mieux se fondre dans le paysage, les motards camoufleront leurs écussons et seront donc moins repérables pour les policiers. À travers le monde, les Hell's Angels ont 200 chapitres dans 26 pays. Les Bandidos possèdent 150 chapitres répartis dans 12 pays.

### HELLS ARRÊTÉS À HALIFAX

Par ailleurs, environ 200 policiers municipaux et de la GRC ont mené une frappe antidrogue contre les Hell's Angels de Nouvelle-Écosse, hier. Ils ont arrêté 19 personnes à Halifax, à Truro et dans la vallée d'Annapolis.

## Ressam: un agent double pour complice

MONTREAL (PC) — Le complice d'Ahmed Ressay dans le projet de faire sauter une bombe à Outremont était apparemment un agent double.

Selon le quotidien *La Presse* qui cite une enquête du *Seattle Times*, Samir Ait Mohamed, 32 ans, avait des contacts avec la police canadienne.

Il aurait fourni de faux renseignements à la police après l'arrestation de Ressay, qui préparait un attentat à l'aéroport de Los Angeles.

Il aurait aussi divulgué des détails de l'enquête policière aux membres d'une cellule terroriste de Montréal.

*La Presse* indique que M. Mohamed aurait aussi remis une arme à Ahmed Ressay et procuré de faux passeports canadiens et de l'argent pour faire venir un complice d'Allemagne. Samir Ait Mohamed a été dénoncé par Ahmed Ressay, emprisonné aux États-Unis.

Samir Ait Mohamed a été accusé au début de novembre par un grand jury fédéral de New York pour sa complicité avec Ressay.

« J'ai  
une semaine  
au Club Med  
à te faire  
gagner! »



Pour vous inscrire, allez sur

[www.bell.ca/disco](http://www.bell.ca/disco)

et découvrez le clip inédit de Disco Dan!

LA TROUSSE-CADEAU DE BELL MOBILITÉ

TOUT COMPRIS

99\$



Téléphone cellulaire  
Audiovox CDM-9100

Week-ends illimités

3 mois de service  
et plus encore!

Club Med

Photo non contractuelle. Certaines conditions s'appliquent. Détails de l'offre en magasin.  
\*Aucun achat requis. Concours ouvert aux résidents du Québec. Le concours se termine le 31 décembre 2001. Le voyage, d'une valeur maximale de 5 000\$, devra être fait uniquement dans la zone nord-américaine. Règlement sur [www.bell.ca/disco](http://www.bell.ca/disco).

allez-y

Bell  
Mobilité

## Les élèves québécois supérieurs à la moyenne canadienne

MONTRÉAL (PC) — D'après une étude récente produite par l'OCDE, les élèves québécois ont des résultats supérieurs à la moyenne canadienne, et les élèves canadiens dans leur ensemble se classent dans le peloton de tête parmi 32 pays industrialisés pour ce qui est de leur compétence en lecture, en sciences et en mathématiques.

Les jeunes Canadiens âgés de 15 ans comptent donc parmi les meilleurs au monde dans ces trois domaines, selon ce rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) rendu public hier par Statistique Canada.

Parmi les 32 pays qui ont participé en 2000 au « Programme international pour le suivi des acquis des élèves », les élèves canadiens se sont classés au deuxième rang en lecture, au sixième en mathématiques et au cinquième en sciences.

Seule la Finlande a affiché un rendement nettement supérieur à celui du Canada en lecture. La Corée du Sud et le Japon ont obtenu des résultats nettement supérieurs en mathématiques et seuls la Corée du Sud, le Japon et la Finlande en ont fait autant en sciences.

### TEST INTERNATIONAL

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves vise à évaluer régulièrement, au moyen d'un test international commun, les résultats obtenus par les jeunes de 15 ans dans trois grands domaines : lecture, mathématiques et sciences.

Au Canada, environ 30 000 élèves âgés de 15 ans et fréquentant plus de 1 000 écoles à travers le pays y ont participé au printemps 2000.

Aux quatre coins du globe, 250 000 jeunes ont été mis à contribution.

Parmi les provinces canadiennes, ce sont l'Alberta et le Québec qui se démarquent. Les deux provinces se sont classées au-dessus de la moyenne nationale dans les trois catégories. À l'inverse, les élèves des quatre provinces maritimes (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) ont eu une performance nettement inférieure à la moyenne canadienne.

En lecture, la Finlande se classe première avec 546 points, le Canada suit avec 534 points, et le Québec est dans le peloton de tête avec 536 points. Au bas de l'échelle, on trouve le Brésil avec 396 points.

En sciences, la Corée du Sud mène le bal avec 552 points, mais le Québec n'est pas loin derrière, avec 541 points, et le Canada fait bonne figure avec ses 529 points. Le Brésil est toujours dernier avec 375 points.

Enfin, dans l'épreuve de mathématiques, le Québec (550 points) vient tout juste derrière le Japon (557 points). Le Canada a récolté 533 points, et c'est toujours le Brésil qui ferme la marche avec 334 points.

« L'étude avait pour but d'établir si les élèves ont les compétences voulues pour se préparer aux changements économiques et technologiques. En raison de la grande importance accordée aux compétences en lecture par la société et le monde du travail, l'étude de 2000 portait principalement sur la compréhension de l'écrit, les cultures mathématique et scientifique étant traitées comme des domaines secondaires », révèle le communiqué de Statistique Canada.

## PROJET DE LOI C-44 Ottawa recevra moins d'informations sur les passagers des lignes aériennes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral s'est finalement rendu aux arguments présentés par le commissaire à la vie privée et a accepté d'amender son projet de loi controversé sur la divulgation d'informations relatives aux passagers des compagnies aériennes.

En vertu de l'amendement proposé au projet de loi C-44, et déposé hier, les ministères fédéraux ne seront pas autorisés à demander à des gouvernements étrangers des renseignements personnels sur les passagers des lignes aériennes canadiennes.

Le commissaire à la vie privée, George Radwanski, avait fait pression pour que cet amendement soit adopté, ayant fait valoir que le gouvernement du Canada « ne devrait pas avoir accès par la porte d'arrière à des renseignements sur les Canadiens qu'il ne pourrait se procurer autrement ».

L'amendement prévoit que le gouvernement sera autorisé à recueillir de l'information (qui peut inclure notamment le nom de la personne et le numéro de son passeport) s'il agit « dans le but de protéger la sécurité nationale ou la sécurité publique ou encore pour des questions de défense ».

« Cet amendement me satisfait », a dit M. Radwanski, qui se dit quand même soucieux des répercussions de cette loi. Il voudrait obtenir l'assurance des États-Unis ou de tout autre gouvernement qui peut avoir accès à des informations personnelles des passagers des compagnies aériennes qu'ils ne s'en servent pas à d'autres fins que celles de la sécurité de leur pays.

Il voudrait également qu'on précise de quel type d'informations au juste il est question dans ce projet de loi. Actuellement, le projet de loi prévoit que les compagnies aériennes devront fournir « toute » information requise par un pays étranger, une latitude « extrêmement vaste », selon lui.

**Le commissaire à la vie privée avait fait pression**

**Plus de liquidités**

La Banque de Montréal aide votre famille comme des milliers d'autres à bénéficier présentement des taux d'intérêt avantageux pour qu'il vous reste plus d'argent dans les poches à la fin du mois.

Informez-vous au sujet de notre prêt hypothécaire à taux variable de 2,25% inférieur à notre taux préférentiel\*. Rendez-vous dans une de nos succursales, appelez-nous au 1 800 936-7044 ou visitez notre site [www.bmo.com/disponibleici](http://www.bmo.com/disponibleici)

# Profitez

Banque de Montréal

\* Offre à durée limitée. Sous réserve de certaines conditions.

ÇA FAIT  
BONNER  
DU BIEN

**ARMÉE DU SALUT**

**D**

Envoyez vos dons à :  
Armée du Salut  
C.P. 7037  
Charlesbourg (Québec) H1G 5E1  
3M 2001  
1.877.488.4222

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Montant \$ \_\_\_\_\_

CHRYSLER



Jeep

# Ajoutez un article de sport à votre liste d'idées-cadeaux.

Célébrez le temps des Fêtes avant tout le monde.  
Obtenez un taux de 0 % de financement à l'achat ou des mensualités exceptionnelles sur presque tous les modèles Chrysler, Dodge et Jeep 2002.

# 0

# %\*

de financement à l'achat jusqu'à 48 mois



JEEP TJ 2002



DODGE DURANGO 2002



JEEP GRAND CHEROKEE 2002



DODGE DAKOTA 2002

## PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT ! CETTE OFFRE À 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT EST POUR UN TEMPS LIMITÉ.

[daimlerchrysler.ca](http://daimlerchrysler.ca)

**5/100**

Pour votre tranquillité d'esprit, tous les modèles Chrysler, Dodge et Jeep 2002 offrent une garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur et une assistance routière de 5 ans/100 000 km\*\*.

**DIPLÔMÉS**

Rabais jusqu'à 1000 \$



Fiers commanditaires de l'équipe olympique canadienne 2002

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

\* 0% de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur les modèles Chrysler, Dodge et Jeep 2002 à l'exception de la Chrysler PT Cruiser et du cabriolet Sebring 2002, des Dodge Ram et Viper 2002 et du Jeep Liberty 2002. Transport, immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au registre et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers DaimlerChrysler. Le concessionnaire peut vous commander ou échanger un véhicule. Offre d'un mois limitée, valable sur les modèles 2002 seulement et exclue de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Photos à titre indicatif seulement. \*\* Selon que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Des conditions s'appliquent. Plan d'assurance gratuit à l'achat ou à la location de tout véhicule neuf 2002. † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1 000 \$ à l'achat d'un véhicule à l'exception de la Chrysler Neon (750 \$). Ces offres excluent la Dodge Viper et la Chrysler PT Cruiser. Votre concessionnaire participera pour les détails et les conditions. Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à part entière de DaimlerChrysler Corporation. M.A.C. Marque officielle de l'Association olympique canadienne. Portez toujours votre ceinture. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour assise les enfants.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep du Québec





O. J. Simpson, au moment où il quittait son domicile, hier.

## DROGUE ET PIRATAGE Le FBI chez O. J. Simpson

MIAMI (AP) — Des agents du FBI ont mené hier une perquisition au domicile de l'ancienne star du football américain O. J. Simpson dans le cadre d'une enquête sur un réseau de trafic d'ecstasy et sur le vol de matériel utilisé pour fabriquer des cartes destinées à pirater la réception de la télévision par satellite.

Huit personnes ont été arrêtées à Miami et deux autres à Chicago à la suite de l'enquête menée depuis deux ans et baptisée «Opération X», selon une porte-parole du FBI. Elle n'a pas voulu préciser quels étaient les liens avec O. J.

Simpson, qui n'a été ni interpellé ni inculpé dans cette affaire.

Ce n'est pas le premier démêlé d'O. J. Simpson avec les forces de l'ordre depuis son installation près de Miami l'an dernier. Le 24 octobre dernier, O. J. Simpson avait été acquitté par un tribunal de Miami qui le jugeait pour avoir attrapé les lunettes d'un automobiliste et l'avoir griffé au visage après un appent diffèrent. Au terme d'un procès marathon, O. J. Simpson avait été acquitté du meurtre de son ex-épouse Nicole Brown Simpson et de son ami Ronald Goldman en 1994 à Los Angeles.

## BÉBÉ BATTU Le père au pénitencier

MONTREAL (PC) — Pour avoir secoué violemment et infligé des lésions corporelles irréversibles à leur bébé, un père et une mère ont écopé de peines de cinq et deux ans moins un jour de prison, respectivement, hier, à Montréal. L'enfant est dans un état considéré comme presque neurovégétatif.

En condamnant les parents, la juge Suzanne Coupal, de la Cour du Québec, a souligné le fait qu'ils n'avaient pas manifesté le moindre remords quant au sort subi par leur enfant.

Née prématurément, le 8 août 2000, la petite Nadia — nom fictif de l'enfant dont l'identité ne peut être dévoilée — était à peine âgée d'un mois et était à l'article de la mort lorsque sa mère l'a transportée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, le 5 septembre suivant.

Victime du syndrome de l'enfant secoué, le bébé a été placé sous respirateur artificiel, après que les médecins eurent diagnostiqué un œdème au cerveau, deux fractures du crâne, une fracture au fémur et plusieurs ecchymoses au thorax et à un bras. Hospitalisée pendant 48 jours, la petite Nadia a miraculeusement échappé à la mort. Elle a toutefois subi de graves lésions dont elle portera des séquelles.

Quant aux parents, un homme de 30 ans et sa conjointe de 27 ans, ils ont été inculpés de trois chefs d'accusation de voies de fait graves et de négligence criminelle.

À l'ouverture de son procès, en mai dernier, la jeune femme a reconnu sa culpabilité aux accusations portées contre elle, tandis que son conjoint a été déclaré coupable d'avoir causé des lésions corporelles irréversibles au bébé de quatre semaines.

La preuve présentée au procès a démontré que le père, un homme d'une grande violence, était le principal instigateur des sévices infligés au bébé, tandis que la mère n'était pas intervenue pour protéger son enfant.



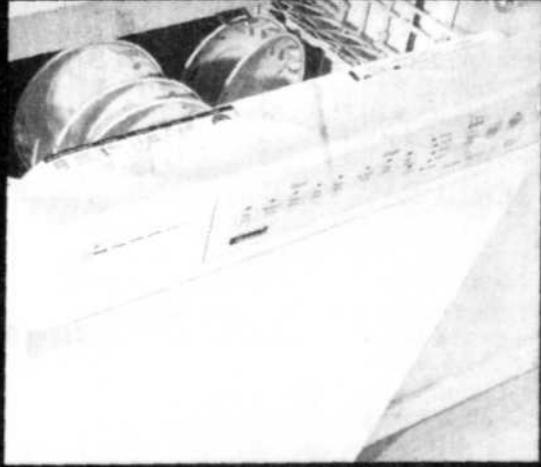
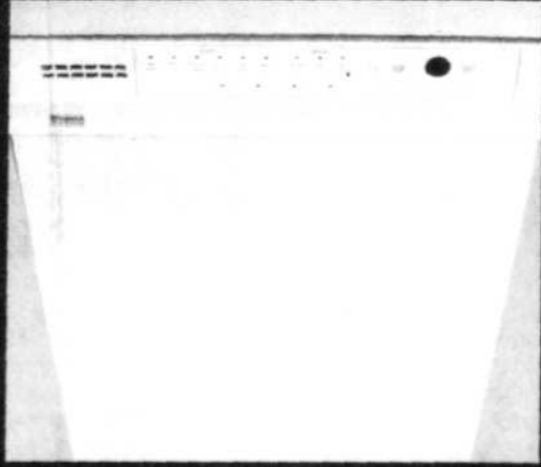
Dans sa décision de quatre pages, la juge Coupal a fait la distinction entre la participation passive de la mère, dont la réhabilitation est toujours possible, et l'absence de facteur positif du père, qui n'exprime aucun regret. « Il est du devoir de toute société civilisée de dénoncer de tels agissements. Il est de notre responsabilité de protéger les plus vulnérables d'entre nous. L'exemplarité de la sentence est donc le facteur prédominant », a-t-elle affirmé.

# SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 2001, SAUF AVIS CONTRAIRE

## LAVE-VAISSELLE KENMORE<sup>MD</sup> ... RECORD DE VENTES AU CANADA!

D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité

<p><b>529<sup>99</sup></b></p> <p>LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE ULTRA</p> <p>Lavage sur 5 niveaux. N° 15522. Rég. Sears 629,99. En blanc ou noir</p> 	<p><b>578<sup>99</sup></b></p> <p>LAVE-VAISSELLE ÉLECTRONIQUE KENMORE LAVAGE ULTRA</p> <p>Le plus bas prix de la saison. Capteur avec réglage auto de la température. N° 15762. Rég. Sears 779,99. Aussi en biscuit ou noir</p> 
<p><b>678<sup>99</sup></b></p> <p>LAVE-VAISSELLE KENMORE TALLTUB<sup>SM</sup> LAVAGE ULTRA</p> <p>Commandes électroniques. Lavage sur 5 niveaux, à alimentation directe. N° 16872. Rég. Sears 899,99. Aussi en noir. Prix en vigueur jusqu'au lundi 24 décembre 2001.</p> 	<p><b>999<sup>99</sup></b></p> <p>LAVE-VAISSELLE KENMORE ELITE<sup>SM</sup> LAVAGE ULTRA</p> <p>Insonorisation "Quietguard 5". Cuve en acier inoxydable. N° 15912. Rég. Sears 1179,99. Aussi en biscuit ou noir</p> 



POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE ...  
**NOTRE HORAIRE DES FÊTES**  
décembre

dimanche 2	9h à 17h	lundi 3	8h à 21h	mardi 4	8h à 21h
mercredi 5	8h à 21h	jeudi 6	8h à 21h	vendredi 7	8h à 21h
		samedi 8			8h à 17h

Il y a des magasins  
Sears près  
de chez vous

Gros appareils ménagers  
disponibles dans les magasins suivants:

- Alma**  
Centre commercial Carrefour Alma (418) 662-2222
- Baie-Comeau**  
Magasin-concession de Baie-Comeau (418) 589-9991
- Chicoutimi**  
Place du Saguenay (418) 549-8240
- Drummondville**  
Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381
- Gaspé**  
Magasin-concession de Gaspé (418) 368-5562
- Hull**  
Les Galeries de Hull (819) 770-6300
- Matane**  
Magasin-concession de Matane (418) 562-4345
- Québec**  
Les Galeries Chagnon Lévis (418) 833-4711  
Place Fleur de Lys (418) 529-9861  
Place Laurier (418) 658-2121  
Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec,  
Boulevard de la Capitale et autoroute 40, (418) 760-9084
- Rimouski**  
Magasin-concession de Rimouski (418) 724-7111
- Rivière du Loup**  
Magasin-concession de Rivière du Loup (418) 862-9350
- Sept-Îles**  
Magasin-concession de Sept-Îles (418) 962-9811
- Sherbrooke**  
Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke,  
Autoroute 410 et boulevard de Portland (819) 564-3010
- St-Georges-de-Beauce**  
La Carrefour St-Georges (418) 228-2222
- Trois-Rivières**  
Centre Commercial LesRivières (819) 379-5444  
Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières,  
Autoroute 40 et boulevard des Recollets (819) 379-0992
- Victoriaville**  
La Grande Place des Bois Francs (819) 357-4000



Gros appareils ménagers  
en ligne au [www.sears.ca](http://www.sears.ca)

NOUVEAU

Authentiquement  
français

Moulin Rouge



Le présent bon d'échange, vous donne droit à

**50¢**  
DE RABAIS  
à l'achat d'une baguette

Moulin Rouge

Au détaillant: Boulangeries Weston Québec Ltée et les Aliments Ready Bake vous remboursera la valeur nominale du bon et les frais de manutention habituels. Toute autre demande de remboursement pourrait constituer une fraude. Des factures indiquant les achats de stocks suffisants (dans les 90 jours précédents) pour couvrir tous les bons soumis pour remboursement doivent être présentées sur demande. Postez à: WESTON / STATOPEX C.P. 240, Station d'Youville, Montréal H2P 2V4

Date de péremption: 25 janvier 2002

# LE MONDE

EN BREF

ÉTATS-UNIS

## Endeavour à l'eau

CAP CANAVERAL. — Après cinq jours de retard sur le calendrier initial, la navette américaine *Endeavour* devait décoller, hier, de la Floride, mais la pluie a tout gâché. La NASA a donc annoncé le report du décollage pour aujourd'hui. Le décollage a été reporté jeudi dernier en raison d'un problème sur la Station spatiale internationale (ISS): un sas d'amarrage était encombré par un joint en plastique. Lors d'une sortie dans l'espace, lundi, deux membres d'équipage de l'ISS, les cosmonautes russes Vladimir Dejourov et Mikhaïl Tlourine ont coupé le joint, ce qui a permis à un vaisseau de ravitaillement *Progress* de s'amarrer dans la foulée. (AP)

## L'essai antimissile

WASHINGTON. — Les États-Unis sont parvenus à intercepter et à détruire pour la troisième fois consécutive un missile au-dessus du Pacifique dans le cadre du projet controversé de bouclier antimissile, ouvrant ainsi la voie à des essais « plus réalistes », selon des responsables de la défense. Le missile intercepteur a été tiré lundi de l'atoll de Kwajalein, dans les îles Marshall, quelque 20 minutes après le lancement à partir de la base de l'US Air Force de Vandenberg (Californie), à 6500 km de là, d'un missile intercontinental modifié transportant une tête factice et un ballon leurre. L'engin intercepteur est parvenu à ignorer ce ballon et à détruire, en le percutant à la vitesse de 26000 km/h, le missile « ennemi ». (AFP)

## Les \$ de Bloomberg

NEW YORK. — Le milliardaire Michael Bloomberg a dépensé près de 69 millions \$ US sur sa fortune personnelle, soit 92,60\$ pour chaque voix obtenue, dans sa campagne victorieuse pour le siège de maire de New York, selon les chiffres officiels transmis à l'administration des élections. (AP)

PÉROU

## Séisme: deux morts

LIMA. — Un séisme d'une magnitude de 5,2 sur l'échelle de Richter a secoué le sud du Pérou, hier, faisant deux morts et causant de nombreux dégâts matériels, ont annoncé les autorités péruviennes. Les victimes sont un adulte et un enfant écrasés sous un mur de leur maison qui s'est effondrée dans le village de Pucuncho près de la ville de Salamanca dans la province des Andes d'Arequipa, à 600 kilomètres au sud-est de Lima. La province d'Arequipa a été dévastée en juin par un séisme d'une magnitude de 8,1 sur l'échelle de Richter, faisant 75 morts et des dizaines de milliers de sans-abri. (AP)

FRANCE

## Les flics s'énervent

MONTPELLIER. — Des gendarmes français ont pour la première fois manifesté dans la rue en uniforme, hier, pour réclamer une amélioration de leurs conditions de travail, violant ainsi l'interdiction de manifester liée à leur statut militaire. Fait sans précédent dans l'histoire de la gendarmerie française, dont les quelque 100 000 hommes et femmes en uniforme sont tenus, par leur statut militaire, au devoir de réserve, 300 gendarmes en tenue ont manifesté leur mécontentement. Ils se sont rendus en voitures de service, sirènes et gyrophares actionnés, dans la ville de Montpellier, pour demander un rendez-vous à leur médecin, comme s'ils envisageaient tous de se faire porter malades. (AFP)

ISRAËL

## Sauvetage réussi

ROME. — Les 84 personnes qui se trouvaient à bord d'une plate-forme pétrolière américaine en train de couler, hier, au large d'Israël, ont été sauvées par un hélicoptère de la marine italienne, a annoncé l'OTAN à Naples. La plate-forme de forage pétrolier *Key Singapore* se trouvait en Méditerranée orientale entre l'Égypte et Israël. Cette plate-forme qui appartient à la société Global Sant Fe International était sur le point d'être transférée d'un site de forage vers un autre site, au large de Port-Saïd en Égypte, quand elle a rompu ses amarres en raison du mauvais temps. La plate-forme dérivait vers le nord et se trouvait à 65 km au large des côtes israéliennes. (AFP, AP)

# Bombe « radiologique » de ben Laden ?

WASHINGTON (d'après AFP). — Oussama ben Laden et le réseau Al-Qaida pourraient être plus proches que les États-Unis ne le pensaient de l'obtention de plans ou de matériaux leur permettant de fabriquer une bombe « radiologique » artisanale, a rapporté, hier, le *Washington Post*, citant des « sources américaines et étrangères ».

Cette conclusion qui inquiète le Pentagone intervient en partie à la suite d'interrogatoires de membres d'Al-Qaida capturés, mais également d'éléments de preuves recueillis en Afghanistan au cours du mois écoulé dans des installations appartenant au réseau de ben Laden, indique le journal.

L'armée américaine a récemment découvert en Afghanistan le croquis d'une bombe radiologique, dite « bombe sale », dans une installation appartenant aux talibans ou à Al-Qaida, affirme le *Washington Post*.

Une bombe radiologique peut être fabriquée en enveloppant d'éléments radioactifs des explosifs conventionnels. En plus de la force de son explosion, une telle bombe crée une zone de

radiations intenses pouvant contaminer tout un quartier d'une ville.

Selon le *Washington Post*, l'inquiétude suscitée par cette éventualité a pesé dans la décision des autorités fédérales américaines de placer, lundi, le pays en état d'alerte pour la troisième fois depuis les attentats du 11 septembre. La dernière alerte de ce type avait été lancée le 29 octobre.

C'est également une des raisons invoquées par la Maison-Blanche pour expliquer pourquoi le vice-président Dick Cheney n'était pas disponible pour des rencontres en tête-à-tête avec des responsables étrangers. Il a plutôt tenu des vidéo-conférences depuis un lieu sécurisé.

Les sources citées sous couvert de l'anonymat par le journal insistent

toutefois sur le fait qu'il n'y a pas de preuve probante que ben Laden et les membres d'Al-Qaida possèdent une bombe de ce type ou la capacité d'en construire.

Mais les États-Unis ont demandé à « quelques gouvernements alliés de premier plan » de vérifier si un partenaire de ben Laden était entré sur leur territoire, transportant peut-être du matériel radioactif, ajoute le *Post*.

Ce partenaire est décrit par les services de renseignements américains comme ayant produit une bombe contenant prétendument des éléments radioactifs lors d'une rencontre avec ben Laden au cours de l'an 2000.

Ben Laden a affirmé, en 1998, qu'il avait « un devoir religieux » de se doter de telles armes. Il a affirmé dans une entrevue récente à un journaliste pakistanais qu'il avait déjà des armes nucléaires et chimiques.

Le général Tommy Franks, qui commande les opérations militaires américaines en Afghanistan, a indiqué le 15 novembre que les forces spé-

ciales avaient commencé à examiner une quarantaine de sites où auraient pu être développées des armes de destruction massive.

## LA PÉRIODE DES FÊTES

Les États-Unis ont reçu des indications « crédibles » sur des menaces d'attentats qui ont fait « l'unanimité des experts » sur le danger réel, a déclaré à la chaîne ABC, hier, le directeur pour la Sécurité intérieure du pays, Tom Ridge.

Il a précisé que la période qui s'ouvre est marquée par plusieurs fêtes religieuses, aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens ou les juifs et que cela pourrait être favorable à des attentats.

M. Ridge a par ailleurs éliminé le risque de voir les Américains se démobiliser avec les annonces répétées d'alertes générales. « Je serais beaucoup plus inquiet si nous possédions des informations crédibles (sur des risques d'attentats) et que nous les gardions pour nous », a-t-il dit.

## La médaille à l'orpheline



Âgée de deux ans, la petite Patricia Smith tient la main gantée de son papa après qu'elle eut reçu, hier, à titre posthume, la médaille d'honneur du service de police de New York, au nom de sa mère Moira Smith, l'une des victimes des attentats du 11 septembre contre le World Trade Center. Le père et époux est lui-même un agent de police.

## On leur a coupé le nez et les oreilles

ISLAMABAD. — Des inconnus ont coupé le nez et les oreilles de six hommes qui étaient rasés sur la route entre Jalalabad (est de l'Afghanistan) et Kaboul, a annoncé, hier, l'agence Afghan Islamic Press (AIP) basée au Pakistan. Citant des sources à Jalalabad, l'agence afghane a indiqué que des hommes armés avaient arrêté dimanche des véhicules sur la route près de Tangi Abresham et en avaient extrait leurs occupants imberbes. Les six hommes sont soignés dans une unité médicale de Jalalabad, ville de laquelle ont été chassés les talibans, qui avaient rendu obligatoire le port de la barbe pour les hommes. (AFP)

## Attente des réfugiés

GENÈVE. — Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) va interrompre temporairement aujourd'hui ses transferts de réfugiés afghans près de Peshawar (nord-ouest du Pakistan), après des tirs, hier, contre un véhicule de l'ONU dans cette région. Le HCR précise qu'il va suspendre ses convois qui conduisent des Afghans nouvellement arrivés au Pakistan au camp de Kotkai, alors qu'Isamabad a ouvert une enquête sur cet incident perpétré par des hommes armés non identifiés et qui n'a pas fait de blessés. (AFP)

ment aujourd'hui ses transferts de réfugiés afghans près de Peshawar (nord-ouest du Pakistan), après des tirs, hier, contre un véhicule de l'ONU dans cette région. Le HCR précise qu'il va suspendre ses convois qui conduisent des Afghans nouvellement arrivés au Pakistan au camp de Kotkai, alors qu'Isamabad a ouvert une enquête sur cet incident perpétré par des hommes armés non identifiés et qui n'a pas fait de blessés. (AFP)

## Des femmes actives

GENÈVE. — Le Programme alimentaire mondial (PAM) a, pour la première fois, fait appel à 2400 femmes afghanes pour participer à une distribution générale de vivres, cette semaine à Kaboul, à environ un million de personnes. L'agence de l'ONU, sous le régime taliban, ne pouvait en effet travailler qu'avec des femmes. Elle avait cependant mis en place des boulangeries où les veuves de Kaboul et de Mazar-é-Charif fabriquaient du pain pour 500 000 de personnes. (AFP)

# Résistance très vive à Kandahar

KABOUL (AFP, AP). — Des centaines de combattants afghans ont fait mouvement, hier, vers le refuge présumé d'Oussama ben Laden dans l'est de l'Afghanistan, au moment où les talibans opposaient une forte résistance dans leur dernier fief de Kandahar, dans le sud du pays.

Selon le chef de la sécurité dans un secteur proche de la ville de Jalalabad, Hazrat Ali, un millier d'hommes ont été mobilisés pour encercler la zone de Tora Bora, une forteresse souterraine où ben Laden se cachait.

Tora Bora est un ensemble de tunnels et de caves creusés dans le cœur d'une montagne et l'aviation américaine a bombardé récemment avec intensité les accès à cette forteresse souterraine. Ces bombardements auraient tué au moins 115 civils en cinq jours, selon l'agence Afghan Islamic Press (AIP), basée au Pakistan.

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a laissé entendre que les États-Unis souhaitent que des Afghans se chargent de débarrasser ben Laden: « Nous encourageons des groupes afghans à chercher et à trouver les chefs des talibans et d'Al-Qaida », a dit M. Rumsfeld.

Il a rappelé que les États-Unis avaient promis une récompense de 25 millions \$ à ceux qui aideraient à neutraliser ben Laden et ses associés.

« En quelques jours, nous en aurons fini avec eux », a affirmé, hier, le chef militaire de la province de Nangarhar, le commandant pachtout antitalibans, Haji Mohammad Zaman. « Ils se rendront. »

Pour éviter que ben Laden ne fuie au Pakistan, Washington et Islamabad ont renforcé la sécurité le long des 2500 km de la frontière avec l'Afghanistan lors d'une rencontre, samedi, entre le directeur de la CIA, George Tenet, et le chef des services de renseignements pakistanais, le général Ehsanul Haq.

Dans le sud, les forces antitalibans se sont retirées de l'aéroport de Kandahar pour se protéger des bombarde-

ments de leurs alliés américains contre des positions talibanes.

Des sources proches de Pachtouns antitalibans ont fait état, plus tôt, d'une vive résistance de la milice fondamentaliste qui avait stoppé dans leur avance sur l'aéroport les forces antitalibans.

M. Rumsfeld a indiqué que les États-Unis n'avaient pas l'intention dans l'immédiat d'engager des troupes américaines dans des combats au sol pour la prise de Kandahar.

Les États-Unis ont déployé des unités de marines au sud-ouest de Kandahar et l'effectif de cette force a été porté à 1300 hommes, a indiqué la porte-parole du Pentagone, Victoria Clarke. Un soldat américain a été blessé légèrement par balle, hier, et évacué.

## ENTENTE À BONN

À Bonn, les factions afghanes ont approuvé le principe d'un gouvernement de 29 membres nommé pour six mois et d'une force internationale de sécurité déployée à Kaboul et ses environs.

Un compromis doit encore être trouvé sur la composition de ce cabinet intérimaire, qui réunira un président, cinq vice-présidents et 23 ministres.

L'Alliance du Nord, un regroupement d'ethnies minoritaires tadjike, ouzbèke et hazara, qui a chassé les talibans des trois quarts de l'Afghanistan et qui contrôle Kaboul, a souhaité que la répartition ethnique du pays soit strictement respectée.

Onze des 29 postes doivent revenir, selon l'Alliance, aux Pachtouns, qui représentent 38 % de la population. Selon un recensement datant de plus de 25 ans, la proportion de Tadjiks est d'environ 27 %, des Hazaras (chîltes) environ 17 % et des Ouzbeks 6 %.

que la Somalie puisse devenir l'en-droit où ceux que l'on appelle les Arabes afghans, voire Oussama ben Laden, cherchent refuge. (AFP)

## Les têtes sautent

WASHINGTON. — Un bombardement américain en Afghanistan, lundi, aurait tué des membres de la famille d'un haut responsable d'Al-Qaida, le réseau terroriste d'Oussama ben Laden. Un responsable militaire local, Mohammad Zaman, avait déclaré que l'adjudant le plus proche de ben Laden, Ayman al-Zawahiri, un Égyptien, avait été blessé et son trésorier, Ali Mahmoud, tué. Mais Washington a déclaré qu'il n'y a aucune preuve que Ayman al-Zawahiri soit blessé ou tué, précisant que sa famille proche — sa femme, son fils et ses trois filles — ont été tués. Beaucoup considèrent Ayman al-Zawahiri comme l'un des cerveaux d'Al-Qaida, dont le commandant militaire Mohammad Atef a été tué lors d'un bombardement près de Kaboul, le mois dernier. (AFP)

## Marsouins français

ISTRES. — Soixante « marsouins » du 21<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine (RIMA) de Fréjus (Var) devaient décoller ce matin de la base aérienne d'Istres (Bouches-du-Rhône) pour se rendre au Tadjikistan. Ces militaires français iront renforcer d'ici la fin de la semaine le détachement précurseur de 40 soldats déjà positionné sur l'aéroport de Mazar-é-Charif (AP)

## En Somalie après ?

ROME. — Les États-Unis espèrent ne pas intervenir en Somalie, mais se réservent cette liberté selon l'évolution de la guerre en Afghanistan, a affirmé hier le sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères Alfredo Mantica. Les États-Unis se réservent la liberté de décider en fonction de l'évolution de la guerre afghane d'une option militaire, également en Somalie. L'inquiétude des Américains est

# Ariel Sharon, le « bulldozer » à nouveau à l'oeuvre

■ JÉRUSALEM (AFP) — Ariel Sharon, qui a lancé des opérations massives contre les territoires palestiniens en promettant de gagner le combat contre le « terrorisme », s'était pourtant présenté comme l'homme de la « paix véritable » à son arrivée au pouvoir, voilà dix mois.

Après une carrière militaire et politique des plus controversées, M. Sharon, 74 ans, remporta haut la main, le 6 février, l'élection au poste de premier ministre face au travailliste Ehud Barak. Il paracheva sa victoire en prenant, un mois plus tard, la tête d'un cabinet d'union nationale.

« Une guerre nous a été imposée. Une guerre terroriste conduite de manière systématique. Le but de cette guerre est de nous expulser d'ici (d'Israël). Citoyens d'Israël, ceci ne se produira pas », a martelé, lundi soir, M. Sharon dans un discours à la nation.

Il a accusé le président palestinien, Yasser Arafat, désormais dans la ligne de mire du chef de gouvernement israélien, d'« être directement responsable » des attentats du week-end dernier qui ont ensanglanté Israël.

Surnommé le « bulldozer » pour sa corpulence autant que pour son style de fonceur, cet ancien général a longtemps incarné une politique à poigne, qui ne s'embarassait guère de scrupules quand il s'agissait de combattre les Palestiniens ou de coloniser leurs terres. À l'époque de sa campagne électorale, des affiches de la droite

proclamaient que « seul Sharon peut amener la paix » avec les Arabes.

## UN HOMME DE PAIX ?

M. Sharon, l'un des derniers représentants de la génération des bâtisseurs de l'État juif, s'était présenté comme l'homme providentiel qui apporterait « unité », « sécurité » et « paix véritable ».

Pendant longtemps, il n'a guère été populaire auprès des Israéliens, qui l'accusaient d'avoir engagé Israël dans la désastreuse équipée libanaise. Une grande partie de la communauté internationale le traitait en outre en paria.

Après le déclenchement de l'Intifada, auquel M. Sharon a contribué par sa visite le 28 septembre sur l'Esplanade des mosquées de Jérusalem, sa réputation d'homme fort était devenue un formidable atout aux yeux d'une population désarçonnée par la poursuite de la violence et hantée par les attentats.

M. Sharon a lancé son armée pour réprimer l'Intifada et assassiner des responsables ou militants palestiniens et s'est vu confronter à une va-



Le PM Ariel Sharon, à droite, conseillé par le chef d'état-major Shaul Mofaz.

gue d'attentats de plus en plus sanglants en territoire israélien. Il a refusé de négocier avec les Palestiniens « sous le feu » et, au bout du compte, sa réputation de « bulldozer » a repris le dessus.

Le faucon, également chef du Likoud (droite nationaliste), s'était dans le même temps prononcé pour un État

palestinien à condition qu'il réponde à toutes les demandes de sécurité d'Israël.

Il y a déjà 20 ans, M. Sharon dessinait la carte de la colonisation israélienne en Cisjordanie, alors qu'il gérait le portefeuille de l'Agriculture.

Mais c'est aussi un pragmatique, qui a fait évacuer *manu militari* et

raser les colonies juives du Sinaï, en 1982, après le traité de paix avec l'Égypte.

Né le 27 septembre 1928 en Palestine de parents originaires de Biélorussie, M. Sharon a montré lors de sa carrière dans l'armée, où il s'est engagé à 17 ans et a été deux fois blessé, un goût prononcé pour les méthodes expéditives.

## SANS SCRUPULES

À la tête de l'unité 101 des commandos, puis des unités parachutistes, il lance des opérations punitives, dont la plus sanglante se soldera, en 1953, par la mort d'une soixantaine de civils dans le village palestinien de Kibya. En 1969, il brise pour plusieurs années la résistance palestinienne dans la bande de Gaza par des opérations de commandos.

Durant la guerre d'octobre 1973, il prouve à nouveau ses capacités militaires en franchissant le canal de Suez et en encerclant l'armée égyptienne.

Ministre de la Défense, il prépare et conduit, en 1982, la tragique équipée du Liban. Une commission d'enquête officielle conclura à sa « responsabilité indirecte », mais personnelle, dans les massacres des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila au Liban par une milice chrétienne alliée à Israël. Ces recommandations l'obligent à quitter la Défense.

## Washington et Ottawa affament le Hamas

OTTAWA (d'après AFP) — Le gouvernement canadien a emboîté le pas aux États-Unis en annonçant, hier soir, qu'il gela à son tour les avoirs d'une organisation charitable américaine et de deux groupes à l'étranger accusés de fournir des fonds au mouvement islamiste palestinien Hamas.

« Notre gouvernement demeure résolu à vaincre le terrorisme, où qu'il se manifeste », a déclaré le ministre canadien des Finances, Paul Martin, cité dans un communiqué.

« Nous poursuivons les échanges de renseignements avec les autres pays concernant les particuliers et les organismes que l'on a pu associer à des activités de financement du terrorisme », a-t-il ajouté.

Le gel des avoirs concerne la Holy Land Foundation for Relief and Development, dont le siège est au Texas et que Washington soupçonne d'aider le Hamas à recruter et former des kamikazes pour s'attaquer à des cibles israéliennes.

Il concerne également la Banque islamique Al Aqsa et un groupe d'investissement, Beit El-Mal Holdings Company, installés dans les territoires palestiniens.

Le nom de ces organisations a été ajouté à l'annexe du règlement canadien portant application de la résolution des Nations unies sur la lutte contre le terrorisme.

## DES ÉCOLES DE KAMIKAZES

« Le message est celui-ci : ceux qui font des affaires avec le terrorisme ne feront pas d'affaires avec les États-Unis, ni avec ceux que les États-Unis peuvent toucher », a déclaré le président George W. Bush depuis la Maison-Blanche.

La police fédérale américaine a perquisitionné les bureaux de la fondation dans plusieurs États, notamment au Texas. Ils ont récupéré des archives de l'organisation, qui aurait recueilli 13 millions \$ US, l'an dernier, grâce à son statut non imposable, ont indiqué des responsables américains.

La Fondation a reçu des fonds d'un haut responsable du Hamas, Moussa Abou Marzouk, a affirmé de son côté l'Attorney general John Ashcroft. Cette organisation a reçu « la plupart de ses fonds de départ de Moussa Abou Marzouk, un haut responsable du Hamas qui, selon la justice américaine, est directement lié au terrorisme », a-t-il déclaré.

M. Bush a estimé que « le groupe Hamas obtient ici, aux États-Unis, la plupart des fonds qu'il utilise pour payer ses assassinats à l'étranger ».

« L'argent recueilli par la Fondation (Holy Land) est utilisé par le Hamas pour financer des écoles où des enfants sont endoctrinés pour devenir de futurs kamikazes, et également pour recruter des volontaires kamikazes et soutenir leurs familles », a-t-il ajouté.

L'organisation a nié ces accusations. « Nous ne finançons pas des terroristes », a déclaré John Janney, porte-parole de la fondation.

Il a toutefois reconnu que la fondation avait reçu un don important de Moussa Abou Marzouk, « mais sa donation a été reçue en 1992, avant que ses relations avec les terroristes aient été établies », a-t-il déclaré. Le président prévoyait déjà de prendre ces mesures, mais il a accéléré le processus après les attentats de la fin de semaine dernière, en Israël.

## Une nouvelle boutique TELUS à la Place Ste-Foy. Ça fait des heureux.



Tout est réduit de **25 %** dans les boutiques TELUS jusqu'au 15 décembre.

Pour tout savoir sur nos produits, visitez [telusmobilite.com](http://telusmobilite.com). Pour profiter du rabais de 25%, magasinez dans l'une des boutiques TELUS suivantes : Place Laurier, Les Galeries de la Capitale, Place Fleur-de-Lys, Place Ste-Foy. Le futur est simple™

 **TELUS**  
mobilité™

 Aidez les enfants atteints du cancer en achetant un pingouin en peluche dans les boutiques TELUS

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

## Le député Desrochers devra répondre à une accusation de délit de fuite

IAN BUSSIÈRES  
Collaboration spéciale

■ THETFORD MINES – Le député bloquiste de Lotbinière-l'Érable, Odina Desrochers, devra finalement répondre à une accusation de délit de fuite relativement à un accident de la route dans lequel il a été impliqué le 17 juillet. Mais il continue à crier son innocence. Et il a d'ores et déjà annoncé qu'il plaidera non coupable.

« Je suis soulagé que la lumière puisse enfin être faite sur cette histoire qui a complètement brisé mon été. Ça ne me dérange pas de devoir aller devant les tribunaux. Je sais que je ne suis pas coupable. Que la justice fasse son travail ! » a déclaré hier après-midi le député Desrochers, qui comparaitra le 28 janvier au palais de justice de Thetford Mines.

L'accident auquel font référence ces accusations était survenu vers 22 h le 17 juillet, quand le député tentait d'effectuer un dépassement sur la route 165 à Saint-Ferdinand, entre Plessisville et Thetford Mines.

La voiture qui circulait devant lui et qu'il tentait de dépasser aurait alors entrepris un virage à gauche et le véhicule du député l'aurait emboutié par l'arrière. La collision aurait causé des dommages au silencieux de la voiture et des blessures mineures à l'un de ses occupants. En juillet, le député avait immédiatement nié avoir fui les lieux de l'accident.

Par la voix d'un porte-parole du Bloc québécois, il avait avoué avoir été impliqué dans un accrochage, en précisant toutefois qu'il s'était arrêté, était sorti de son véhicule, puis était reparti après avoir constaté que sa voiture n'avait subi que des dommages mineurs.

REVUE



Odina Desrochers

C'est à la suite d'un complément d'enquête demandé il y a quelques semaines par le procureur de la Couronne du district de Frontenac, M<sup>r</sup> Serge Sévigny, que l'accusation de délit de fuite a finalement été portée contre le député âgé de 50 ans, qui agit aussi comme vice-président de l'exécutif du caucus des députés du Bloc québécois.

Odina Desrochers a succédé à Jean Landry comme député bloquiste de Lotbinière-l'Érable en 1997.

Il a été réélu l'an dernier avec une majorité de près de 3000 voix sur son plus proche rival, le libéral Luc Das-tous.

### AGRESSIONS SEXUELLES

## L'ex-boxeur aurait entraîné ses victimes avec de l'alcool

IAN BUSSIÈRES  
Collaboration spéciale

THETFORD MINES – L'alcool aurait fait partie de l'arsenal de l'ex-boxeur Jean-Guy Binet, 53 ans, lorsqu'il enseignait les rudiments de la boxe à des jeunes de 13 à 17 ans au sous-sol de sa résidence de Saint-Pierre-de-Broughton qu'il avait transformé en centre d'entraînement.

C'est du moins ce qu'est venu raconter au jury le premier témoin au procès de Binet, qui débutait hier au palais de justice de Thetford Mines.

L'ex-boxeur fait face à trois chefs d'agressions sexuelles, trois chefs d'attouchements sexuels sur des adolescents envers lesquels il était en situation d'autorité, un chef d'attouchements sexuels sur un adolescent de moins de 14 ans et un chef d'avoir obtenu des faveurs sexuelles d'un adolescent contre rétribution.

Le témoin de 24 ans, qui réside maintenant à Edmonton, a expliqué comment l'alcool faisait partie de l'entraînement donné par Binet.

« On prenait une bière avant chaque entraînement. Il disait que ça faisait circuler le sang ! Et après, on prenait du rhum, de la tequila et de la vodka. On repartait chez nous complètement ivres ! » a signalé le jeune homme, qui n'avait que 13 ans lors de sa première rencontre avec Binet en 1990.

L'accusé aurait d'ailleurs profité de l'ivresse du jeune homme pour se livrer à de premiers attouchements à ses parties génitales et le manège se serait ensuite répété à plusieurs reprises malgré le fait que le jeune homme dise à son entraîneur d'arrêter.

« Je voulais tellement participer un jour à un vrai combat de boxe que je continuais d'y aller quand même. De plus, j'avais très peur de Jean-Guy. Il était susceptible, possessif et je ne voulais pas me le mettre à dos », a-t-il déclaré en ajoutant qu'il s'était entraîné pendant environ trois ans à la résidence de l'accusé.

### FELLATION ET SODOMIE

En plus de le regarder lorsqu'il allait à la salle de bain ou qu'il prenait sa douche, l'accusé serait ensuite allé plus loin un soir où il avait amené le témoin et un autre de ses jeunes élèves dans un bar de danseuses.



L'accusé, Jean-Guy Binet

« Nous étions vraiment ivres à la fin de la soirée et je suis allé me coucher dans la chambre d'amis chez Jean-Guy. Il est entré, a baissé mon caleçon et m'a fait une fellation. Ensuite, il m'a retourné et m'a sodomisé. J'ai crié, ça faisait mal ! », a raconté avec émotion le jeune homme de 24 ans qui a subi des lésions anales lors de cette expérience traumatisante.

Le jeune homme, qui avait des problèmes de drogue et a aussi fréquenté un centre d'accueil, a finalement décidé de porter plainte contre Binet après avoir suivi une thérapie dans un centre de désintoxication. « Je me suis aperçu que j'avais encore des séquelles de cela. Même aujourd'hui, je dois encore voir un sexologue régulièrement », a-t-il expliqué.

L'accusé, qui a déjà disputé 25 combats de boxe amateur et 25 autres chez les professionnels, est demeuré calme durant le témoignage. Il a écouté les propos du jeune homme en prenant des notes, s'adressant parfois à son avocat, M<sup>r</sup> Yves-André Le Boutillier.

Le procès, qui se déroule devant le juge Richard Grenier, reprend ce matin. M<sup>r</sup> Le Boutillier poursuivra alors son contre-interrogatoire entamé hier après-midi. Ses premières questions ont surtout porté sur le temps qui s'était déroulé entre certains événements et l'âge qu'avait le jeune homme lors de ces événements.



La patinoire de la place D'Youville anime la façade du Palais Montcalm.

PALAIS MONTCALM

## Gestion déficiente, dit le vérificateur

### Il propose même à la Ville de Québec un arrêt temporaire des investissements !

ROBERT FLEURY  
RFleury@lesoleil.com

■ Le vérificateur de la Ville de Québec, Lambert Légaré, n'est pas tendre à l'endroit de l'administration de la Ville de Québec pour sa gestion du Palais Montcalm, lequel génère un déficit de 680 000 \$ par an. Il propose qu'on suspende temporairement sa réfection, le temps de revoir son mode de fonctionnement.

Le vérificateur reproche aux gestionnaires du Palais Montcalm de ne pas respecter les politiques et les directives de la Ville sur ses opérations, tout en blâmant la Ville d'avoir laissé sa gestion au service de la Culture, au lieu de le confier à la Société du Palais Montcalm Inc, une société sans but lucratif qui devait en faire l'exploitation depuis 1997.

M. Légaré note plusieurs irrégularités. Des organismes ont bénéficié de tarifs réduits et même de locations gratuites en violation avec les politiques du comité exécutif. Il reproche à son administration un certain laxisme dans ses pratiques de rédaction de contrats de spectacles, lesquels sont souvent signés en retard et à tarifs réduits. On aurait même avancé des fonds à un promoteur, une pratique qui lui était pourtant strictement interdite.

La direction du Palais Montcalm reconnaît que des organismes ont pu jouir de conditions spéciales, mais elle affirme que cela était attribuable à certaines circonstances exceptionnelles parce que des producteurs éprouvaient des difficultés financières imprévues ou connaissaient une mévente de leurs spectacles.

Devant une telle situation, dit-elle, la direction avait le choix entre annuler le spectacle et rembourser les spectateurs ou « faire pour le mieux » en tentant de récupérer le plus d'argent possible.

La direction du Palais Montcalm dit souhaiter, comme le vérificateur, plus d'indépendance face aux contraintes municipales et vouloir aussi évoluer vers une gestion de type privée.

Le maire de Québec affirme qu'il accepte les recommandations du vérificateur sur les lacunes de la direction sauf qu'il refuse pour l'instant d'en confier la gestion à la Société du Palais Montcalm.

« D'accord pour les choses à corriger. C'est pour ça qu'il y a un vérificateur. Sauf que ce n'est pas le temps d'en transférer la gestion à la Société pour qu'elle nous envoie ensuite la facture du déficit une fois par année ! » répond Jean-Paul L'Allier.

« Je ne suis pas d'accord pour l'arrêt des travaux. Nous sommes en négociations avec le ministère de la Culture pour faire du Palais Montcalm la résidence des Violons du Roy », ajoute le maire.

Celui-ci rappelle que la Ville a investi depuis des années dans la réfection du Palais Montcalm afin d'en faire une salle de spectacle moderne et confortable. Elle n'a reçu jusqu'ici que l'aide du gouvernement du Québec.

« On l'a fait par étapes. C'est sûr que ça coûte cher. On a refait les fauteuils, la salle, les infrastructures artistiques. Il reste la scène. Et le fédéral qui nous avait fait bien des promesses ne nous a toujours pas donné un sou ! » commente le maire, en espérant cette fois que les prochains travaux pourront se faire dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec.



Lambert Légaré

### ENQUÊTE SUR DEUX POLICIERS DE LÉVIS

## Deux déclarations identiques, selon le témoin

### Le procureur de la Couronne croit que les documents détruits ne sont pas indispensables puisque d'autres notes sont disponibles

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

Le témoin dans l'affaire des deux policiers de Lévis accusés de fabrication de preuve croit que la dernière version de sa déclaration écrite correspond à la première, donnée la veille à l'enquêteur de la Sûreté du Québec.

Ce témoin, Jean-Marie Guimond, a déposé hier après que le procureur de la Couronne, M<sup>r</sup> Denis Dionne, eut demandé une réouverture d'enquête sur le voir-dire précédant le procès comme tel des agents lévisiens. Le représentant de commerce de 51 ans a été le seul témoin à être entendu, après quoi les parties ont présenté leurs plaidoiries et le juge Hubert Couture a pris le tout en délibéré.

Suivant le témoignage de M. Guimond, il a rencontré l'enquêteur de la SQ et un autre de la Haute-Saint-Charles dans un restaurant. Des notes sont prises sur un napperon puis elles sont retranscrites sur papier.

Les policiers conviennent de revoir M. Guimond pour qu'il puisse signer une

déclaration « au propre », ce qui a lieu le lendemain aux bureaux de la SQ. C'est à ce moment que l'enquêteur de la SQ déchire les premiers documents.

Les avocats des agents Marc Tremblay et Steve Larose réclament un arrêt des procédures en plaçant que non seulement des documents indispensables ont été détruits mais, ce qui est encore pire, on a ensuite camouflé ce geste.

« Le leurre dure depuis deux ans », a lancé M<sup>r</sup> Claude Gagnon en expliquant qu'on n'a toujours parlé que d'une seule rencontre avec le témoin Guimond.

Dans les circonstances, se demande l'avocat, comment peut-on faire confiance au rapport de la SQ? Aussi paradoxal que cela puisse être, les policiers de Lévis sont accusés d'avoir rédigé un faux rapport et le rapport d'enquête de la SQ sur leur compte s'avère mensonger, a ajouté l'avocat des policiers.

« Comment savoir ce qui est vrai dans ce rapport? C'est un cas manifeste et flagrant de destruction puis de camouflage », a jeté M<sup>r</sup> Gagnon.

Le procureur de la Couronne opine

pour sa part que les premiers documents détruits ne sont pas si indispensables puisque le témoin Guimond pourra être contre-interrogé à volonté, d'autant plus que la défense disposera des notes sténographiques de sa déposition à l'enquête préliminaire et de l'enregistrement audio de sa conversation avec les policiers lorsqu'il a signalé la présence d'un conducteur ivre sur l'autoroute 20.

Selon M<sup>r</sup> Dionne, l'utilité d'avoir la première version de M. Guimond est donc fort réduite. De plus, celui-ci confirme que sa première déclaration a été reprise *in extenso* dans la seconde. Pour le procureur, on n'a pas de preuve qu'on ait voulu cacher quelque chose. On a plutôt voulu aider le témoin en clarifiant les choses pour lui.

Quoi qu'il en soit, M. Dionne estime qu'un arrêt des procédures serait prématuré à ce stade. Aussi a-t-il invité le juge Couture à prendre en considération la possibilité de reporter sa décision à un moment ultérieur au cours du procès. Le juge rendra sa décision sur la requête de la défense le 18 janvier.

Laxisme dans le régime des contrats, prêt irrégulier...

## On fait fi des besoins de Lévis dans la proposition de budget, estime Jean-Luc Daigle

MARC SAINT-PIERRE  
MSPierre@lesoleil.com

Plus politique que financière, la proposition budgétaire du Comité de transition de Majella Saint-Pierre évacue les besoins réels de la nouvelle ville de Lévis. C'est la réflexion formulée par le maire partant de Saint-Romuald, Jean-Luc Daigle, à l'occasion d'un point de presse, hier.

« Je constate que le comité de transition a fait un travail commandé par le gouvernement pour démontrer que, les fusions, ça coûte pas si cher que ça. Il a posé un geste politique », a dit M. Daigle, qui se retirera de la scène politique le 31 décembre.

M. Daigle est soucieux de l'écart qui existe entre les besoins budgétaires de 128 millions \$ établis par les directeurs municipaux de la nouvelle ville pour sa première année d'existence et la proposition de 121 millions \$ du comité de transition. Un écart de quelque 7 millions \$ que le maire assimile « à des coupures qui risquent d'handicaper grandement la nouvelle ville et qui lient les mains du futur conseil ».

Des coupures de 3,5% touchent les biens non durables. Y compris « l'électricité et le chauffage », a souligné M. Daigle avec un sourire dans la voix.

Au chapitre du personnel, il observe aussi que le comité de transition a consenti une rémunération globale de 38,5 millions \$, soit 1,9 million \$ de plus que l'enveloppe consentie globalement par les municipalités. Mais 4,3 millions \$ de moins que n'ont eux-mêmes prévu les cadres de l'équipe Dubé.

« Des postes ont été refusés dans les arrondissements. J'espère que la nouvelle ville pourra fonctionner et que son personnel ne s'épuisera pas à la tâche », a-t-il résumé, faisant état d'un manque à gagner de 600 000 \$ dans le budget de la sécurité publique.

Comme le maire Jean Garon, M. Daigle est déçu dans l'ensemble de la proposition budgétaire du comité de transition. Il estime, citant Saint-Thomas d'Aquin, que le budget aurait dû être élaboré en tenant compte que « la sagesse est au milieu », quelque part entre la proposition des directeurs et celle du comité de transition.

Il est déçu aussi de la décision gouver-



Le maire partant Jean-Luc Daigle

nementale de ramener la règle de la proportionnalité de 20% à 12% qui pénalise sa ville de Saint-Romuald en ce qui concerne des éléments de sa dette portant par exemple sur des infrastructures qui profitent à l'ensemble. C'est le cas du boulevard de la Rive-Sud et du parc industriel. Déçu également par la facture additionnelle au chapitre de la taxe foncière. Et de mauvaise humeur en ce qui concerne les compteurs d'eau.

« C'est l'élimination des compteurs d'eau résidentiels qui est proposée. Pour Saint-Romuald, cela signifie la mise au rancart de 750 000 \$ d'actif. Et une facture immédiate de 671 000 \$ », a indiqué M. Daigle, soulignant que les municipalités de Saint-Nicolas, Saint-Jean-Christophe et Pintendre ont le même problème. « J'encourage le nouveau conseil à maintenir les compteurs d'eau et à les implanter graduellement, sur dix années, à la grandeur du territoire », a suggéré M. Daigle.

## Les nouveaux élus « forcés » de toucher leur prime de départ

« Il n'en est pas question », disent Langlois et L'Allier

ROBERT FLEURY  
RFleury@lesoleil.com

À moins que la loi ne soit changée, les maires et les conseillers réélus dans leurs nouvelles villes fusionnées recevront leur prime de départ de leur ancienne municipalité, et cela, qu'ils le veuillent ou non! À Québec, le maire Jean-Paul L'Allier et le chef de l'opposition, Jacques Langlois, s'entendent pour que personne ne touche quoi que ce soit. « C'est une nouvelle ville! Même Québec est une nouvelle ville! La loi dit qu'ils ne peuvent pas renoncer à leur prime de départ. Leur ancienne municipalité sera obligée de leur émettre un chèque. Et un T4! », confirme le juge Richard Beaulieu, président du Comité de transition de Québec.

Cette prime de départ est prévue pour les maires et les conseillers sortants quand ils ont participé au régime de rentes des

élus municipaux. Jacques Langlois, Ralph Mercier, Jean-Paul L'Allier pourraient recevoir de 80 000 \$ à 130 000 \$

serait possible de comptabiliser les années de service des élus tout en ne leur versant leurs indemnités que lorsqu'ils

quitteront la scène municipale. « Mais il ne faudrait pas compter seulement les quatre ans de notre mandat actuel si c'est le dernier. Ce ne serait pas correct non plus », nuance le maire de Québec.

Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, on explique que la ministre Louise Harel abordera la question à la rencontre du 11 décembre à la Table Québec-Municipalités afin d'obtenir un consensus de la part des maires. Le ministre Guy Chevrette en discutera également au Conseil des ministres aujourd'hui.

des anciennes villes n'auront pas le choix : ils devront émettre un chèque. Et pour les élus, ces revenus s'ajoutent à ceux qu'ils touchent déjà. Ils ne peuvent même pas y renoncer car ils seront imposables », commente le juge Beaulieu.

Ces primes de départ pourraient même s'ajouter aux allocations de transition que certaines villes offrent à leurs élus quand leur conseil a adopté un règlement en ce sens.

Le maire de Québec ne veut rien entendre d'une telle double rémunération. « Il y a un trou dans la loi. Personne au conseil de Québec ne va toucher quoi que ce soit, ni chez nous ni dans l'équipe de Jacques Langlois, et nous sommes tout à fait d'accord sur cette question. Je suis intervenu auprès de la ministre Louise Harel et du ministre Guy Chevrette pour demander des modifications à la loi », dit le maire Jean-Paul L'Allier.

Celui-ci croit qu'il serait possible de comptabiliser les années de service des élus tout en ne leur versant leurs indemnités que lorsqu'ils

quitteront la scène municipale. « Mais il ne faudrait pas compter seulement les quatre ans de notre mandat actuel si c'est le dernier. Ce ne serait pas correct non plus », nuance le maire de Québec.

Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, on explique que la ministre Louise Harel abordera la question à la rencontre du 11 décembre à la Table Québec-Municipalités afin d'obtenir un consensus de la part des maires. Le ministre Guy Chevrette en discutera également au Conseil des ministres aujourd'hui.

## Le conseiller Perrault redevient indépendant

Il quitte l'Action civique de la mairesse Boucher

GUY BENJAMIN  
GBenjamin@lesoleil.com

Le conseiller Guy Perrault redevient indépendant. Il quitte le parti de l'Action civique de M<sup>me</sup> Boucher exactement un mois après son élection dans le district 35.

Un changement de camp surprenant, alors que le nouveau conseil n'a même pas siégé encore une fois. Et surtout un revirement inexplicable parce que le conseiller démissionnaire est demeuré introuvable hier.

Sa décision de laisser tomber l'Action civique a été annoncée dans un communiqué de trois phrases. Le démission-

naire y précise qu'il expliquera son geste le 12 décembre, avant la première séance du conseil. Avec ce revirement, le conseil de la future ville se compose de 22 représentants de l'Action civique, 16 du Renouveau municipal du maire L'Allier, et un indépendant.

Le maire de l'actuel Beauport et porte-parole de l'Action civique a refusé de commenter la perte d'un conseiller. « Je ferai mes commentaires quand Guy Perrault aura expliqué son geste », a réagi Jacques Langlois.

Marcel Corriveau, maire de l'actuel Saint-Augustin, pense avoir une idée de ce qui motive le conseiller Perrault. Le salaire à accorder aux conseillers de la

future ville ne serait pas à la satisfaction de Guy Perrault, alors que la vaste majorité des membres de l'Action civique sont d'accord avec le montant proposé.

Il considère ne pas avoir reçu assez d'appui de l'Action civique dans cette affaire, selon M. Corriveau, qui est président du 8<sup>e</sup> arrondissement, où siège le nouveau conseiller indépendant.

Guy Perrault a été un farouche adversaire d'Andrée Boucher au conseil de Sainte-Foy pendant trois ans. Il était alors conseiller indépendant. Au cours de la dernière année, il s'est rangé du côté de la mairesse pour rejoindre les rangs du parti de l'Action civique, qu'il a rapidement quitté.

## Le paquet pour Noël



### 6 mois gratuits

- > 200 minutes de temps d'antenne par mois
- > Messagerie vocale personnelle

### Plus

- > Appareil Mitsubishi G310
- > Casque d'écoute

Le tout pour seulement

# 75\$

Une valeur de 239\$

Aucun contrat à signer

Abonnez-vous dès maintenant :  
1 888 482-FIDO (3436)

www.fido.ca

Les taxes et les frais d'interurbain, d'itinérance, d'accès au réseau et de service 911 sont en sus. Détails en magasin.

LES MAGASINS

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1<sup>er</sup> étage
- Galeries de la Capitale, 2<sup>e</sup> étage

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :



# ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON  
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

## La clôture est dressée

Le périmètre de sécurité nord-américain prend de plus en plus forme. Le seul maintien de la fluidité de la frontière canado-américaine et, à plus forte raison, l'accroissement recherché pour faciliter les échanges commerciaux et la circulation des personnes aura un prix, et nous nous y attendions depuis le 11 septembre. Le Canada devra harmoniser ses politiques d'accès à son territoire, visas et immigration, avec celles des États-Unis. Cette obligation entrera en collision frontale pour plusieurs, au Canada anglais surtout, avec le principe de la souveraineté du Canada, dans la mesure où les critères américains risquent bien sûr de prévaloir.



J.-Jacques Samson

J.JSamson@lesoleil.com

En contrepartie à la conclusion d'un accord de principe sur le sujet lundi, le gouvernement du Québec annonçait le même jour des travaux de 75 millions \$ pour faciliter la circulation aux abords du poste frontalier Lacolle-Champlain. Les échanges entre le Québec et le seul État de New York atteignent 10 milliards \$ par an, et une majorité des poids lourds qui transportent des biens chez nos voisins empruntent le corridor des autoroutes 15 et 87. Le message politique était clair : l'intégration économique s'empare facilement sur les sentiments

et un nationalisme canadien frileux.

Selon les données de Statistique Canada qu'il est utile de rappeler dans le contexte, en 2000, nos exportations vers les États-Unis totalisaient près de 1 milliard \$ par jour ou 359,5 milliards \$, sur des ventes globales à l'étranger de 422,5 milliards \$. Nos importations des États-Unis se chiffraient à l'inverse à 267,6 milliards \$, soit 25 % de toutes les ventes américaines à l'étranger. Les Canadiens ont par ailleurs fait 14,6 millions de voyages avec nuitées aux États-Unis l'an dernier et les Américains, 15,2 millions de séjours au Canada. Ils comptaient pour 78 % des voyageurs venus au Canada. Une telle interpénétration des deux économies commande des politiques sinon communes tout au moins « synchronisées », pour reprendre le terme prude de l'accord de principe annoncé lundi.

L'harmonisation demandée au Canada est somme toute mineure. Il faut aussi se rappeler qu'un projet identique d'entente sur les demandeurs d'asile avait été élaboré en 1995, confiant au premier pays d'arrivée la responsabilité de l'examen des demandes. Le gouvernement québécois, toujours jaloux de ses prérogatives en matière d'immigration, acquises de haute lutte, n'avait d'ailleurs rien à redire hier du jumelage Canada-États-Unis qui se prépare.

Les Américains sont résolus à s'abriter derrière une clôture de protection. La question ne se pose même pas : vaudra beaucoup mieux être à l'intérieur du périmètre que juste à l'extérieur, le nez sur la broche.

## Espoir à Kaboul

Les factions afghanes réunies à Bonn ont fait preuve d'une grande maturité en s'entendant sur un texte définissant la structure du gouvernement intérimaire à Kaboul. Le résultat de leurs tractations est encourageant, mais il ne faudrait pas crier victoire trop vite. Car même si un accord définitif est signé, il reste à voir comment il sera appliqué.

Tout indiquait hier que le leader pachtoun Hamid Karzai, un proche de l'ex-roi Zahir Shah, était le favori pour diriger ce gouvernement provisoire. En échange de son appui à Karzai, l'Alliance du Nord réclamait de conserver les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Défense. Le reste du gouvernement, composé de 29 personnes, serait représentatif des grandes ethnies du pays.

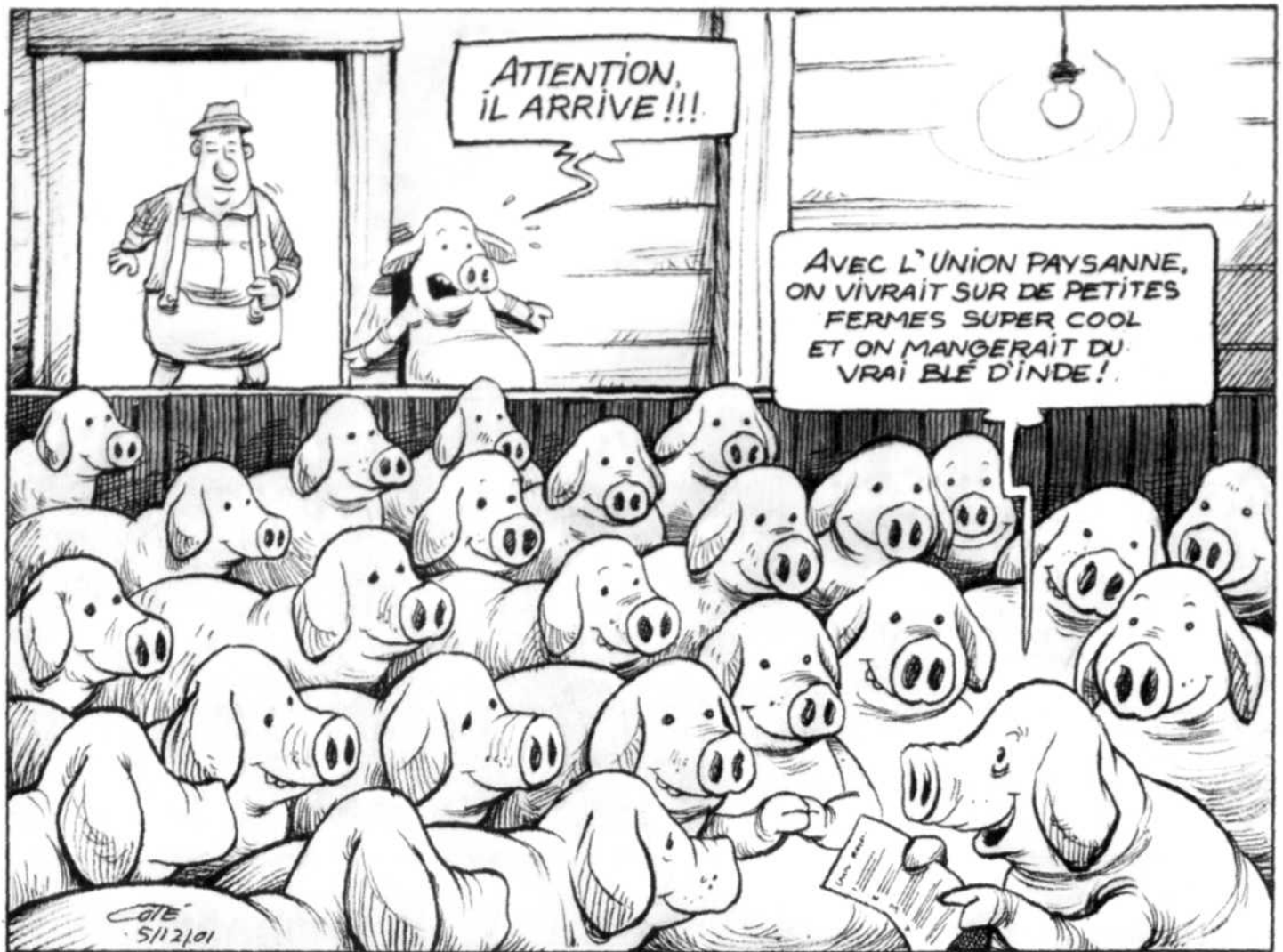
Sur papier, cette équipe peut bien promettre de faire de son mieux pour remettre l'Afghanistan sur les rails pendant les six mois que durera son mandat. Mais sur le terrain, les esprits risquent de rapidement s'échauffer entre ces individus d'allégeances différentes qui vivent dans la guerre depuis plus de 20 ans. L'Alliance, qui contrôlera sans doute les ministères les plus importants, pourra-t-elle respecter les ordres d'un homme qui ne partage pas ses propres convictions ?

Ce n'est donc pas à la signature de l'entente, mais à l'usage qu'on pourra savoir si ce gouvernement est viable. D'autant plus que la population afghane n'a pas pu dire grand-chose sur la nomination de ses représentants politiques, puisque la plupart des personnes réunies à Bonn étaient en fait des exilés.

Hamid Karzai a toutefois un avantage de taille à ce chapitre : celui de vivre en Afghanistan et d'avoir combattu les talibans, ce qui lui donnera plus de crédibilité aux yeux de la population et des autres membres du gouvernement.

On peut par ailleurs se réjouir de la décision des factions afghanes d'accepter le déploiement d'une force internationale sur leur territoire.

Si l'ONU n'a pas réussi à obtenir tout ce qu'elle désirait au terme de cette réunion, elle pourra au moins s'assurer que la mise en application de l'accord de Bonn ne mènera pas à un bain de sang.



### CARREFOUR DES LECTEURS

#### Le budget du 10 décembre sera-t-il un budget de la paix ?

Le Canada possède des armes des plus sophistiquées pour générer la paix dans le monde. Le gouvernement canadien a acquis une réputation enviable pour son implication dans les projets d'aide internationale. C'est dans le respect des us et coutumes des populations aidées que les projets produisent le développement durable (curieusement, le mot « respect » contient le son paix).

L'aide internationale bien ciblée sur les besoins sociaux de base est le premier maillon vers des échanges justes et équitables. À tour de rôle, devant public, MM. Chrétien et Martin ont convenu que l'élimination de la pauvreté extrême était leur priorité (la pauvreté extrême signifie que les gens ont moins de 1 \$ par jour pour vivre).

Je souhaite que nos dirigeants aient compris que, depuis le 11 septembre, la lutte au terrorisme passe par l'élimination de la pauvreté. Le budget du ministre des Finances, M. Martin, qui sera déposé le 10 décembre 2001, doit refléter cette urgence et contenir des augmentations substantielles pour l'aide internationale.

André Desilets

Montréal

#### Des mesures excessives ou non ?

En 1999, vous vous souvenez de tous les commentaires que nous entendions au sujet du bogue de l'an 2000 ? Beaucoup de gens avaient peur que toutes les données contenues dans les ordinateurs s'effacent et, par conséquent, approuvaient sans réticence les dépenses fara-mineuses des gouvernements et des institutions pour inventer des systèmes qui pourraient contrer ce danger. Par ailleurs, beaucoup de gens pensaient que ces craintes étaient injustifiées et que les sommes d'argent dépensées étaient du pur gaspillage. Évidemment, aucun malheur n'est survenu. Certains ont dit que la preuve était faite que les dépenses étaient injustifiées ; d'autres, au contraire, ont dit que c'était grâce à ces dépenses ainsi qu'à leur vigilance, à de nombreuses études et travaux, que les pires craintes ne s'étaient pas matérialisées.

Que serait-il arrivé si effectivement une foule de données informatiques s'étaient perdues, si les chèques de pension, de salaire, etc. n'avaient pu être livrés ? Évidemment, les gouvernements auraient été sévèrement blâmés par la population du pays. Qui avait raison ? Je crois que tous avaient raison.

Il en est de même pour les mesures extraordinaires (loi C-42) que le gouvernement fédéral a l'intention de faire voter dans les prochains jours. Présentement, beaucoup de gens considèrent que les précautions prises par le gouvernement du Canada sont sinon injustifiées, du moins exagérées. S'il se révèle qu'aucun acte terroriste survient, beaucoup de gens diront que ces mesures étaient superflues ; par contre, s'il survient un événement qui mettrait la vie des Canadiens en danger, on blâmerait les gouvernements d'avoir été trop laxistes dans les mesures de précaution prises. La semaine dernière, un juge de l'Ontario a laissé en liberté sous caution un présumé terroriste ou sympathisant de terroristes, faute de possibilités légales de le garder en détention préventive. Si, dans les semaines ou dans les mois prochains, cet individu était mêlé à quelque complot mettant en danger la vie de citoyens, immédiatement on dira que le gouvernement a manqué à son devoir en laissant cet individu en liberté. Par contre, s'il ne survient aucun incident, on dira que les mesures extraordinaires ne font que brimer la liberté des Canadiens.

La loi antiterrorisme C-42 n'a comme objectif que de protéger les Canadiens contre tout acte de terrorisme. C'est évident que cela peut occasionner des désagréments dans certains cas, mais je vous assure que si, pour une raison ou pour une autre, des policiers me demandent un jour d'ouvrir le coffre de ma voiture ou me posent toutes sortes de questions concernant mes allées et venues, n'ayant rien à me reprocher, loin de les blâmer, je les féliciterai de leur diligence.

Paul Lafrance  
Loretteville

#### La vie n'a plus sa place dans la modernité

(Lettre à MM. André Boisclair, ministre de l'Environnement, Guy Chevrette, ministre des Transports, Jean-Paul L'Allier, maire de Québec et Roland Arpin, président du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec)

Tout d'abord, je me permets d'étaler mes connaissances afin de démontrer que je sais de quoi je parle. Je fréquente assidûment la forêt québécoise depuis une vingtaine d'années. Après avoir étudié la sociologie et l'anthropologie, j'ai suivi, à la carte, des cours de biologie, d'agronomie, de foresterie et d'horticulture. Pour parfaire mes connaissances de la nature, j'ai acheté des livres : *La Flore laurentienne*, *Les arbres du Canada*, des guides *Fleurber* et *Atlas des oiseaux nicheurs*. Vous allez dire : Ah oui ! Il est très savant ce type et prétentieux par surcroît. Où veut-il en venir ?

Je connais la rivière du Berger et la forêt de l'Escarpement comme le fond de ma poche. Depuis cet été, les travaux de construction du Wal-Mart ont perturbé sauvagement une zone tampon constituée de terres humides, et des activités de déboisement ont ravagé la section « extrême est » du parc, provoquant par ailleurs un vacarme considérable. J'arrive au point principal de mon intervention. Pour la première fois depuis quatre ans, je n'ai plus revu un couple de buses matures et gigantesques qui planaient au-dessus de ce que nos spécialistes de l'environnement qualifient de vulgaires friches. Le pire est que les trois cardinaux rouges qui fréquentaient un peuplement de conifères perturbés par la construction ne sont plus là.

J'ose vous demander, messieurs, si vous êtes à ce point insensibles à la nature qui vous a donné la vie pour que vous fermiez encore les yeux devant ce sac-cage éhonté. Pousserez-vous l'indifférence jusqu'à négliger, pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec, l'option du train de surface pour remplacer l'autoroute que vous envisagez de paver en plein centre d'une érablière riche, se développant sur un monument géomorphologique exceptionnel, le site fluvio-glaciaire le plus mystérieux de la région, encore habité par le chevreuil et le renard et, d'autre part, situé en plein cœur de cette nouvelle ville reconnue par l'UNESCO pour son patrimoine ?

Alain Montambault  
Président du Comité de protection de l'environnement de l'Est du Québec

Charlesbourg



La députée Christiane Gagnon

#### Le cœur d'abord

Dernièrement, sœur Marie-Rose Gagnon et M<sup>me</sup> Jocelyn Vallerand ont reçu une reconnaissance publique pour leur travail bénévole au Relais d'espérance de Limoilou. De plus, Marie-Rose a reçu une médaille spéciale pour son constant travail de cœur auprès des personnes dans le besoin.

Cette initiative de la députée de Québec à Ottawa, M<sup>me</sup> Christiane Gagnon, se doit d'être soulignée et remerciée. C'est plus d'une centaine de personnes bénévoles de Québec qui ont été ainsi honorées. On critique souvent les politiciens pour leurs mauvaises décisions, mais on les félicite très peu pour leurs bons coups.

Je suis tanné de voter pour le « bon parti », pour la « bonne idéologie », pour la soi-disant « bonne gang ». Je vote pour la personne qui a du cœur, qui pense aux personnes que sa décision va affecter.

#### Des mesures excessives ou non ?

En 1999, vous vous souvenez de tous les commentaires que nous entendions au sujet du bogue de l'an 2000 ? Beaucoup de gens avaient peur que toutes les données contenues dans les ordinateurs s'effacent et, par conséquent, approuvaient sans réticence les dépenses fara-mineuses des gouvernements et des institutions pour inventer des systèmes qui pourraient contrer ce danger. Par ailleurs, beaucoup de gens pensaient que ces craintes étaient injustifiées et que les sommes d'argent dépensées étaient du pur gaspillage. Évidemment, aucun malheur n'est survenu. Certains ont dit que la preuve était faite que les dépenses étaient injustifiées ; d'autres, au contraire, ont dit que c'était grâce à ces dépenses ainsi qu'à leur vigilance, à de nombreuses études et travaux, que les pires craintes ne s'étaient pas matérialisées.

Que serait-il arrivé si effectivement une foule de données informatiques s'étaient perdues, si les chèques de pension, de salaire, etc. n'avaient pu être livrés ? Évidemment, les gouvernements auraient été sévèrement blâmés par la population du pays. Qui avait raison ? Je crois que tous avaient raison.

Il en est de même pour les mesures extraordinaires (loi C-42) que le gouvernement fédéral a l'intention de faire voter dans les prochains jours. Présentement, beaucoup de gens considèrent que les précautions prises par le gouvernement du Canada sont sinon injustifiées, du moins exagérées. S'il se révèle qu'aucun acte terroriste survient, beaucoup de gens diront que ces mesures étaient superflues ; par contre, s'il survient un événement qui mettrait la vie des Canadiens en danger, on blâmerait les gouvernements d'avoir été trop laxistes dans les mesures de précaution prises. La semaine dernière, un juge de l'Ontario a laissé en liberté sous caution un présumé terroriste ou sympathisant de terroristes, faute de possibilités légales de le garder en détention préventive. Si, dans les semaines ou dans les mois prochains, cet individu était mêlé à quelque complot mettant en danger la vie de citoyens, immédiatement on dira que le gouvernement a manqué à son devoir en laissant cet individu en liberté. Par contre, s'il ne survient aucun incident, on dira que les mesures extraordinaires ne font que brimer la liberté des Canadiens.

La loi antiterrorisme C-42 n'a comme objectif que de protéger les Canadiens contre tout acte de terrorisme. C'est évident que cela peut occasionner des désagréments dans certains cas, mais je vous assure que si, pour une raison ou pour une autre, des policiers me demandent un jour d'ouvrir le coffre de ma voiture ou me posent toutes sortes de questions concernant mes allées et venues, n'ayant rien à me reprocher, loin de les blâmer, je les féliciterai de leur diligence.

Paul Lafrance  
Loretteville

La loi antiterrorisme C-42 n'a comme objectif que de protéger les Canadiens contre tout acte de terrorisme. C'est évident que cela peut occasionner des désagréments dans certains cas, mais je vous assure que si, pour une raison ou pour une autre, des policiers me demandent un jour d'ouvrir le coffre de ma voiture ou me posent toutes sortes de questions concernant mes allées et venues, n'ayant rien à me reprocher, loin de les blâmer, je les féliciterai de leur diligence.

Paul Lafrance  
Loretteville

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante :

Carrefour des lecteurs  
Journal LE SOLEIL  
925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547  
Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

Adresse électronique : opinton@lesoleil.com

# OPINIONS

## Un ouvrage raciste

Le « Livre noir du Canada anglais » défend un point de vue pas très original

Claude Poulin

Professeur d'histoire au collégial à la retraite  
Sillery

À première vue, on pourrait considérer l'affaire Lester comme le banal résultat d'un battage médiatique qui a bien mis en évidence les dérapages successifs de quelques esprits irréfléchis.

Citons, entre autres dérapages, celui des autorités de Radio-Canada qui n'ont pas su se débarrasser d'un journaliste encombrant autrement qu'en lui offrant ce qu'il recherchait, soit un public; celui du premier ministre Landry qui, sans avoir pris connaissance du contenu empoisonné de ce *Livre noir du Canada anglais*, en recommande la lecture; celui aussi de la SSJB de Montréal qui, après avoir fait des efforts louables pour moderniser son discours décerne un prix qui le renvoie au plus bas niveau de son histoire. Finalement, celui des petits amis corporatistes qui se sont empressés de faire des comparaisons douteuses pour justifier la position intenable d'un de leurs membres.

RIEN DE GRAVE?

On pourrait donc conclure qu'il n'y a là rien de grave, mais la banalisation d'un tel événement serait à mon avis assez grave, car elle masquerait l'essentiel, soit le fondement raciste de cet ouvrage.

N'ayons pas peur des mots. Ce que cherche à démontrer Lester, c'est que depuis la Conquête de 1760, les «suprémacistes» anglo-canadiens, convaincus de la supériorité de leurs origines et de leur race, se seraient donné une mission civilisatrice. Selon l'auteur donc, pour réaliser cette mission, ils ont essayé durant 250 ans ou bien de nous assimiler à leur culture ou bien de nous faire disparaître (le génocide acadien).

Comme ce fut un échec, leurs sentiments de frustration, d'impuissance qui en ont découlé, se sont progressivement transformés en haine. La violence de leurs réactions au lendemain du référendum de 1995 n'est que l'illustration de cette réalité.

D'ailleurs, le sens de son essai pseudo-historique (un livre de 300 pages qui devrait être suivi d'un deuxième tome) est très clairement défini dans son introduction: « Depuis la Conquête, le Canada anglais s'est rendu coupable de crimes, de violations de droits humains, de manifestations de racisme et d'exclusion envers tous ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être Blancs, Anglo-Saxons et protestants ».

Il s'agit ici d'un point de vue pas très original, déjà vu (voir les ultras des années 30) dont le procédé — la sélection, le classement et la falsification de faits —, le simplisme de son raisonnement manichéen (nous sommes les bons, ils sont les méchants qui peuvent compter sur des «collabos de service»), dans le contexte actuel, est proprement consternant.

L'auteur ne se rend pas compte qu'en choisissant la grille ethnique (linguistique, diront certains), en y ajoutant son fiel belliqueux, il se pend à sa propre corde et se discrédite totalement aux yeux de gens sérieux. En parlant de gens sérieux, on attend encore la voix de nos historiens et autres penseurs là-dessus.

À l'heure où en Occident on mesure comme jamais les résultats tragiques de la dialectique haineuse, où le nationalisme québécois cherche à définir ses assises sur des fondements civils plutôt qu'ethniques, chez le lecteur un peu averti, le perplexité cède vite le pas à l'inquiétude.



L'industrie aérienne ne peut pas ne pas redémarrer à plus ou moins longue échéance.

TRANSPORT AÉRIEN

## Adaptation difficile au modèle économique actuel

Benoît Bouchard

Ex-ministre des Transports du Canada et ex-président du Bureau canadien de la sécurité dans les transports

(Extraits d'une conférence donnée à Québec, le 28 novembre)

Une analyse sérieuse de la situation confirme que les problèmes du transport aérien tiennent à beaucoup plus qu'au terrorisme international. Ce fut d'abord une conséquence de sa propre fragilité et de son adaptation plus ou moins réussie au modèle économique dominant des 20 dernières années: la libre entreprise et la libre concurrence.

Ce modèle se manifeste entre autres à travers la globalisation, par la concentration des opérations de marché, la domination de l'entreprise et l'absence presque totale de l'État. Il est à l'origine de l'explosion des technologies, des mutations sociales, de l'arrivée de flots ininterrompus de capitaux, d'informations et de bouleversements majeurs dans la vie quotidienne.

En transport, ce modèle s'est enclenché aux États-Unis en 1978 par le *Deregulation Act* qui permettait la compétition aérienne sans restriction. Cela permettait au public voyageur de profiter des services accrus entre des villes plus nombreuses avec des horaires plus flexibles et des tarifs plus avantageux, ce qui est caractéristique d'une économie déréglementée. Les résultats actuels sont révélateurs. En Amérique du Nord, depuis 25 ans, 97% de toutes les compagnies aériennes ont échoué, ceci à travers 150 différents exploitants.

### Les problèmes tiennent à beaucoup plus qu'au terrorisme international

Il y a des compagnies à bas tarif comme People Express et Midway Express qui ont d'abord connu des succès, puis qui n'ont pu avec le temps concurrencer les grands comme American Airlines et United. Mais il y a également des joueurs importants comme Pan American et Eastern Airlines qui n'ont pas réussi à survivre dans un univers déréglementé. Il y avait manifestement trop de compagnies sur le marché; seules les plus solides ont survécu.

Ici au Canada, il y a bien eu Wardair et surtout la saga Canadian Airlines. Lorsque cette dernière compagnie a avalé Wardair pour devenir plus compétitive avec Air Canada, si Max Ward a évité la faillite, Canadian ne s'en remettra jamais, elle qui n'avait pas encore digéré sa propre fusion avec Pacific Western, Eastern Provincial, Nordair et Transair. La perte de revenus et la dette immense a fait en sorte que le gouvernement a été appelé à la rescousse.

J'ai des souvenirs particuliers de cette époque. Les rencontres du comité spécial dont je faisais partie ne furent pas tout à fait harmonieuses. En réalité, dans le modèle économique existant, nous aurions dû éviter toute intervention. C'était retarder de sept ans une échéance qui sera la même de toute façon. Mais il y avait des

dizaines de milliers d'emplois en cause et du personnel qui avait accepté des réductions importantes de salaire. Surtout, Canadian était une compagnie de l'Ouest.

Ne pas intervenir aurait été perçu, à tort ou à raison, comme privilégier Air Canada. Quand votre indice de popularité est plus bas que les taux d'intérêt, vous ne prenez pas ce genre de décision. Pourtant, en 1999, le gouvernement même sans véritable opposition n'a pas accepté non plus les règles habituelles du marché. Rappelez-vous ce que je vous ai dit. Le Canada, avant d'être un pays, est un compromis.

LE CAS D'AIR CANADA

Quant à Air Canada, il s'agit d'un sujet délicat. Son statut de quasi-monopole, son mandat de transporteur privé, mais surtout de compagnie commerciale dépourvue de certains instruments nécessaires pour concurrencer internationalement ne lui a jamais permis de devenir ce que nous espérons en 1989.

Avec le recul des années, je pense qu'en raison des décisions prises par les gouvernements successifs, nous avons envoyé Air Canada à la guerre de la concurrence sans lui donner les armes pour se défendre. En 1985, nous lui avons imposé nos propres priorités en limitant le pourcentage de propriété individuelle et réduite en propriété étrangère. Nous avons déterminé certaines locations de base d'entretien et de centre de services qui ont généré des coûts supplémentaires. Nous avons imposé le bilinguisme. Si je suis évidemment en faveur de cette politique, en termes strictement affaires, elle a coûté des millions supplémentaires. D'autant plus que pour des questions d'application de convention collective, elle n'a pu s'appliquer que partiellement.

En 1999, on a obligé Air Canada, dans l'opération Canadian Airlines, de prendre en charge 17 000 employés, une dette de trois milliards et des limites sur les tarifs et les mises à pied. Il est évident que les impératifs politiques ont eu préséance sur les règles de gestion d'une entreprise de cette nature. En d'autres mots, les décisions politiques ont eu des coûts que nous avons fait assumer par une compagnie dont les concurrents n'avaient pas les mêmes contraintes. Le résultat est qu'aujourd'hui Air Canada sollicite une aide de trois milliards que le gouvernement central ne lui accordera sûrement pas. Quel est son avenir? Je ne suis plus un élément de la réponse, mais si Air Canada est réellement devenue une compagnie privée, que le gouvernement agisse en conséquence.

TRANSPORT RÉGIONAL

Qu'en est-il enfin pour tout le transport régional au Québec? Les premières années qui ont suivi la déréglementation ont été prometteuses. D'abord, nous avons vu l'arrivée de Nordair Métro, d'Inter Canadien, d'Air Alliance, d'Air Transat, de Canada 3000 et de Royal Aviation. Le choix des consommateurs s'est accru, en conséquence et à des prix très compétitifs.

De 1985 à 1990, l'offre au Québec est passée de 500 vols hebdomadaires à 3500. Jusqu'en septembre 2001,



Benoît Bouchard

2000 vols étaient encore offerts aux voyageurs. Puis la récession de 1990, la privatisation boiteuse d'Air Canada, l'aide financière apportée à Canadian ont changé la donne.

De plus, la nature même de l'industrie l'a rendue vulnérable: capitalisation imposante, avions de plus en plus chers, même si les locations sont devenues de plus en plus courantes, coût des services d'entretien, des hangars, des aéroports, de services informatiques et de réservation. Si vous y ajoutez le prix de la main-d'œuvre, du carburant, vous savez, vous, pourquoi les profits sont rares au Québec. Mais ils le sont également aux États-Unis et en Europe.

D'autres raisons sont moins apparentes, mais tout aussi fondamentales. Ainsi, la difficulté d'influer sur les décisions des compagnies aériennes malgré la nécessité de leurs services. Le besoin de négocier avec ces compagnies sans toujours avoir les instruments fondamentaux (données régionales à jour). L'inquiétude devant l'abandon éventuel par Air Canada de certaines routes existantes. Bref, tous ces éléments qui deviendront des arguments pour contester les avantages de la déréglementation en région.

C'est pourquoi 15 ans après la loi de 1985, certaines notions réapparaissent, en particulier celles de services essentiels. En fait, au moment du débat sur la loi de déréglementation, je me souviens avoir dit que l'expérience nous enseignerait la nécessité d'apporter certains correctifs. Y sommes-nous arrivés? Je pense que oui.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Avant de conclure, quelles sont les perspectives d'avenir? En fait, l'industrie aérienne ne peut pas ne pas redémarrer à plus ou moins longue échéance. Le moment dépendra de la situation économique à court terme et à long terme des conséquences de la tragédie du 11 septembre. De plus, la récupération ne se fera pas sans peine. Des initiatives majeures devront être prises pour rétablir la rentabilité. Les dirigeants et les travailleurs devront collaborer pour mettre en place certains ajustements. Le refinancement des appareils demeurera une préoccupation et il faudra bien redonner confiance aux voyageurs.

De nouvelles mesures de sécurité devront être prises. Mais, sur ce sujet, même si j'hésite à le dire, il ne faut pas réagir de façon trop intempestive.

Il faut également penser en termes de consolidation. En Europe, la disparition probable de Sabena et de Swissair, la mise à l'écart de transporteurs régionaux, particulièrement en France, incite l'Union européenne à planifier dans cette perspective. Aux États-Unis dans quelques semaines, American Airlines aura assimilé TWA et il ne restera guère plus que trois grands transporteurs. Ici même au Québec, certaines tentatives de regroupement ont été faites et méritent d'être explorées davantage. La concertation devient absolument nécessaire.

DÉRÉGLEMENTATION

C'est pour cette raison que la déréglementation n'est pas un choix véritable. On ne revient pas en arrière en reculant l'horloge. À la lumière des discussions qui reprennent sur la libéralisation du commerce, le principe de la libre entreprise va, au contraire, se renforcer. Quant à la renationalisation d'Air Canada, il n'y a là aucun bénéfice sinon que chaque pièce de bagage perdue ou de retard induit risque de se ramasser sur le bureau du ministre.

Au contraire, le gouvernement doit se décider à laisser Air Canada gérer son entreprise comme tous ses concurrents. Celle-ci doit pouvoir faire ses mises à pied, relocaliser son personnel, si nécessaire, définir ses circuits en fonction de la compétition et surtout avoir accès au capital en élargissant le principe de propriété intellectuelle et de propriété étrangère. Sinon, jamais Air Canada ne sera une compagnie profitable.

Des compagnies privatisées comme Canadair et De Havilland largement déficitaires avant leur privatisation, sont devenues profitables lorsque Bombardier a pu jouer les règles de la concurrence. Pour ceux qui craignent l'absence de compétition ou des prix exorbitants, je dois croire que c'est là que les agences de réglementation devront faire leur travail. Si les lois sont déficientes, que le ministre des Transports fasse les corrections nécessaires car à ce niveau, il a tous les pouvoirs pour le faire.

Les transporteurs régionaux finalement auront peut-être la plus lourde tâche dans la restructuration des activités aériennes. Ils auront éventuellement à assumer le transport sur les routes que les gros transporteurs auront abandonnées parce que non rentables. Dans la plupart de ces régions, servir une population disséminée sur une grande distance représente un exploit pour les compagnies qui les redirigent vers les grands centres.

Les coûts élevés des services font en sorte que le prix des billets devient inaccessible: que ce soit 1239 \$ de Sept-Îles ou 1268 \$ de Gaspé à Montréal, cela n'a absolument aucun sens. Ce n'est guère mieux de Rouyn à 840 \$ ou Bagotville à 880 \$. Il est donc évident que les règles de l'Office des transports doivent s'adapter à cette réalité. Je sais que le comité des transports de la Chambre des communes se penche sur la question, mais l'unanimité est loin d'être acquise.

## Les pères Noël devront être blancs comme neige

La direction du centre commercial Place Fleur de Lys admet qu'elle n'avait pas vérifié elle-même les antécédents judiciaires de son père Noël qui s'est révélé avoir un passé d'agresseur sexuel.

Une enquête de TVA a mis en lumière le fait que Pierre Thewissen, de Lac-Saint-Charles, qui a officié comme père Noël les 10 et 11 novembre dernier, a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur une mineure en mars 2000. Le reportage faisait aussi ressortir que la vérification des antécédents criminels des pères Noël n'est pas systématique dans les magasins.

Dans un communiqué de presse émis hier, Nicole R. Stuart, directrice générale de Place Fleur de Lys, explique qu'elle a fait affaires avec les Productions Richard Gamache pour recruter le personnel d'animation. Elle ajoute que c'est l'agence qui s'assure de la « formation pertinente et qui vérifie, le cas échéant, les antécédents criminels des personnes ».

La directrice dit qu'elle était convaincue que toutes les vérifications avaient été faites. Le père Noël a été congédié le soir du 11 novembre. La direction de Place Fleur de Lys assure avoir resserré ses critères pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise. I.M.

## Des chaises dans le corridor aux futurs conseils de Québec!

Il ne faudrait pas se formaliser si on trouve des citoyens assis sur des chaises dans le corridor menant à la salle du conseil de Québec. La salle étant limitée quant à son nombre de places, le maire L'Allier fera installer plusieurs dizaines de chaises additionnelles avec des écrans de télévision en circuit fermé, à même le corridor menant au conseil, dès la seconde réunion du conseil de la nouvelle ville, le 14 décembre.

« Actuellement, il y a 68 places. Avec le réaménagement de la salle, il y en aura 98. Le corridor servira au débordement », explique le maire, désireux de réduire les frais.

### 5 ASSEMBLÉES EN 10 JOURS

La première assemblée du nouveau conseil aura lieu le 12 décembre à 17 h au centre des congrès de Québec. Les autres se tiendront à l'hôtel de ville, soit le 14 décembre dès 9 h pour une séance de travail en comité plénier. Il y aura une troisième assemblée du conseil le 19 à 17 h et une quatrième le 21 décembre où le budget devrait en principe être adopté.

Il ne faudrait pas oublier la séance régulière du conseil actuel de Québec à 17 h 30 le 17 décembre, la dernière de l'ancienne ville. R.F.

## Fraudes téléphoniques

■ Un fraudeur se faisant passer pour un représentant du service de police de la Ville de Québec sollicite présentement les commerçants de la région de Québec. L'homme offre aux gens d'affaires d'acheter de la publicité dans un document promotionnel en lien avec la sûreté municipale. Très insistant, il prie ses interlocuteurs d'envoyer rapidement un chèque puisque, dit-il, la publication est sur le point d'être imprimée. Lorsque sa victime demande plus de précisions, il raccroche sans demander son reste. La sûreté municipale de Québec rappelle qu'en aucun temps elle ne sollicite d'argent et ne permet à personne de le faire en son nom. I.M.

## Fin des recherches

■ BAIE-COMEAU — La Sûreté de Québec a mis fin hier à une semaine de recherches qui n'ont pas permis de retrouver Gilles Arbour, 46 ans, disparu depuis le 26 novembre. L'homme de Baie-Comeau a été vu pour la dernière fois alors qu'il changeait un pneu de son véhicule sur le chemin de la Scierie des Outardes. Le lendemain, le camionneur qui l'avait aperçu a remarqué que la camionnette de M. Arbour était toujours au même endroit, avec un chien à l'intérieur. Les policiers ont ratissé le secteur à pied et en VTT. Hier, les plongeurs ont fouillé en vain les eaux de la rivière des Outardes. I.M.



PREND LE VOLANT

Et s'emballe pour le temps des fêtes



ET

LE RABAIS DES FÊTES DE 500\$\*\*

Négociez pour obtenir le meilleur prix, puis présentez ce coupon et 500\$ seront soustraits du prix d'achat ou de location d'un véhicule Ford neuf 2001 ou 2002 en stock.



ÉCHANGEABLE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD

Obtenez 0% de financement ET le rabais des fêtes de 500\$ à l'achat de la plupart de nos voitures, camions, utilitaires sport et minifourgons 2001 et 2002 neufs en stock. Obtenez également 500\$ de rabais à la location.\*\*



Ford Focus 2002

Ford Taurus 2002

Ford Windstar 2002

Ford Explorer 2002

Série F 2002

La familiale la plus vendue au Canada<sup>†</sup>

Le seul véhicule de sa catégorie avec pédales à réglage électrique

Le minifourgon pleine longueur<sup>†</sup> le plus vendu au Canada<sup>†</sup>

La gamme d'utilitaires sport la plus vendue au Canada<sup>†</sup>

La gamme de camions la plus vendue au Canada depuis 35 ans<sup>†</sup>

Cette offre s'applique également à l'achat de TOUS les modèles Mustang, Cougar, Grand Marquis, Ranger, Expedition, Excursion et Lincoln 2001 et 2002 neufs en stock.\*\*

LE CHOIX N° 1 AU PAYS\*

\*Basé sur les ventes de véhicules portant le logo Ford, par comparaison à tous autres modèles de véhicules portant un même logo, de janvier à septembre 2001.

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE



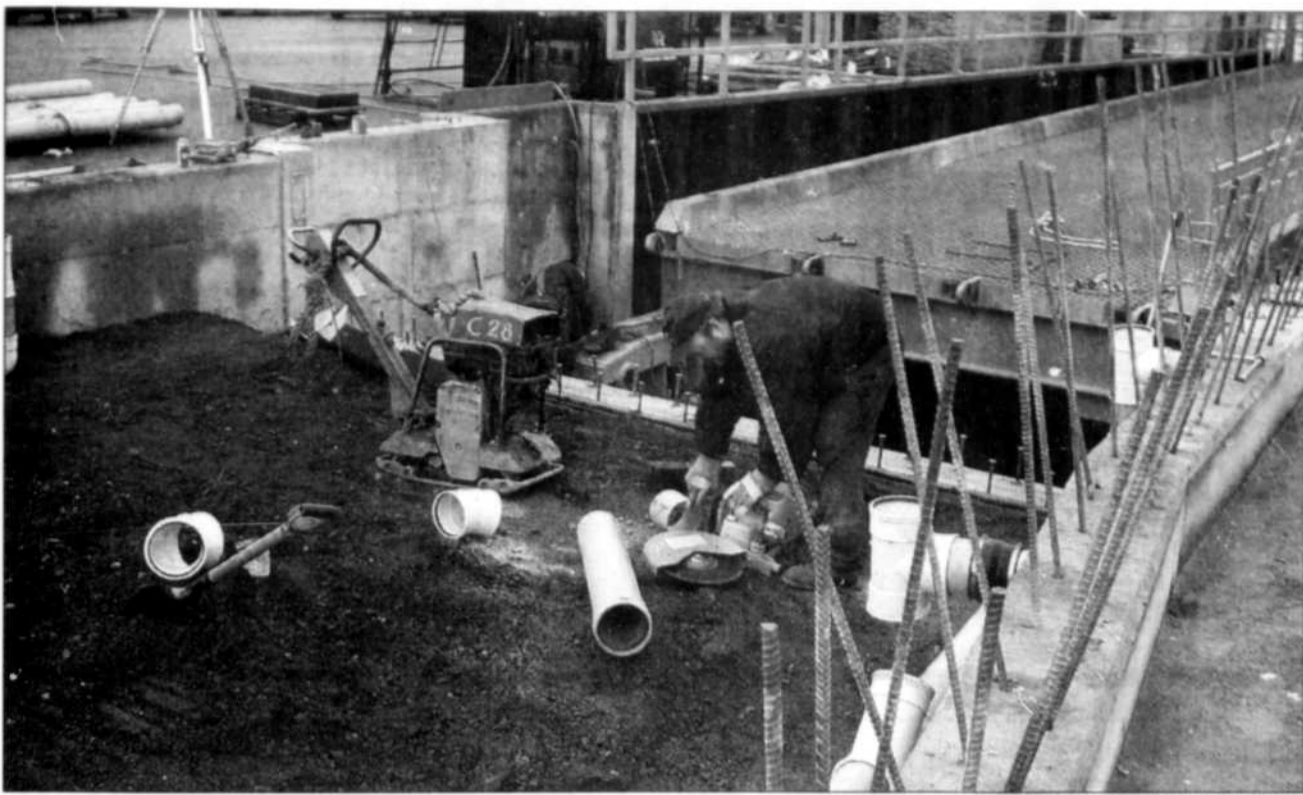
VOS CONCESSIONNAIRES FORD DU QUÉBEC

www.ford.ca



<sup>†</sup>L'offre de taux de financement de 0% jusqu'à 36 mois s'applique à l'achat au détail des modèles neufs en stock suivants: Focus, Cougar, Mustang, Taurus, Grand Marquis, LS, Town Car, Continental, Windstar, Ranger, Explorer, Expedition, Excursion, Navigator, F-150 (à l'exception du F-150 SVT Lightning), F-150 SuperCrew 2001, Taurus et Windstar 2002. \*\*L'offre de 0% et le 500\$ de rabais ne s'appliquent pas aux modèles Econoline, F-150 édition Harley-Davidson 2001 et Thunderbird, Escape, Série F Super Duty, Econoline, F-150 édition Harley-Davidson 2002. Les taxes à payer sont calculées sur le montant total à l'achat ou à la location avant le rabais de 500\$. Une mise de fonds ou un échange équivalent peut être exigé. Ces offres ne peuvent être combinées avec aucune autre offre, exception faite de la remise aux diplômés. Sous réserve de l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. L'offre peut être annulée en tout temps. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Ford. <sup>†</sup>Basé sur les données de ventes au détail les plus récentes. <sup>†</sup>Comparé à la plupart des autres modèles de minifourgons à empattement court annoncés.

# L'EST ET LA CÔTE-NORD



Les travaux au quai de Montmagny ont pour but de résoudre le problème d'accumulation de glace qui oblige souvent le traversier à retarder son entrée en service au printemps.

## Les insulaires ont gain de cause

Interrompu depuis lundi en raison de travaux au quai de Montmagny, le *Grue-des-Îles* reprend du service ce matin

SYLVAIN FOURNIER  
Collaboration spéciale

MONTMAGNY — À la suite de plaintes des insulaires, la Société des traversiers du Québec a décidé de rendre à nouveau disponible, dès ce matin, son service de traverse entre Montmagny et l'Île-aux-Grues. Le service avait été interrompu lundi, en raison de travaux au quai magnymontois.

Le fait d'avoir alerté les médias dans ce dossier ne semble pas étranger à ce revirement de la part de la Société des traversiers, pense la mairesse de l'île, Louise Dion-Roy. La société avait en

effet annoncé que le traversier *Grue-des-Îles* effectuerait sa dernière navette le 2 décembre dernier.

### INVESTISSEMENT DE 200 000 \$

Depuis lundi et jusqu'aux Fêtes, on s'affaire à réaliser des travaux d'ingénierie au quai de Montmagny afin de relever la culée de la rampe d'embarquement. Ces travaux devraient résoudre le problème d'accumulation de glace qui oblige souvent le traversier à retarder son entrée en service au printemps. Il s'agit d'un investissement de 200 000 \$ de la Société des traversiers.

Dans un communiqué émis hier midi, la Société des traversiers du Québec annonce que le *Grue-des-Îles* reprend du service à compter de 8 h 30 ce matin afin de desservir les piétons seulement. Le service aux automobiles demeure interrompu jusqu'au printemps.

Le service de traversier pour les piétons sera en fonction jusqu'à la formation des glaces. Toutefois, les bouées de navigation ayant été déjà retirées, il se peut qu'en cas de mauvaise visibilité, le traversier doive rester à quai. On compte une population de 140 habitants à l'Île-aux-Grues.

## Les deux Gaspésies créent des déchirements

Les frontières distinctes des régions touristique et administrative sont à l'origine de multiples imbroglios

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

SAINTE-ANNE-DES-MONTS — Bien des Québécois ignorent qu'il existe deux Gaspésies. L'une, touristique, est fort connue et va de Sainte-Flavie... à Sainte-Flavie. L'autre, administrative, s'étend de Cap-Chat à Pointe-à-la-Croix. Cette situation particulière est à l'origine de nombreux déchirements.

« Cette situation nous cause des problèmes d'une ampleur insoupçonnée. Il est temps de remédier à cela, et le plus vite possible », affirme le député Matthias Rioux.

En effet, les frontières distinctes des deux Gaspésies sont à l'origine de multiples imbroglios. Le dossier du concassage en est un bel exemple. Les travaux réalisés en Gaspésie administrative alors que le concasseur appartient à un entrepreneur dont la place d'affaires est à Matane. Cette situation a soulevé l'ire de manifestants qui empêchent, depuis 10 jours, la réalisation du contrat.

Cette saga a rebondi, hier, à l'Assemblée nationale. Interrogé par sa collègue Solange Charest, le ministre des Transports, Guy Chevrette, a convié les camionneurs à faire preuve de bon sens. « Je les invite une dernière fois à accepter d'épandre maintenant le concassé... C'est tout à fait incompréhensible qu'on ne respecte pas le jeu des soumissions publiques. »

Le ministre a également dénoncé la position des manifestants. « C'est rétrograde comme attitude. J'ose espérer que les Gaspésiens sont unanimes derrière le gouvernement. Je leur (les camionneurs) demande de bien réfléchir et de mettre fin immédiatement à ce genre de pression tout à fait inacceptable. »

Les manifestants exigent que le concasseur retenu, une entreprise de Matane, retire ses équipements et que le contrat soit accordé à une entreprise gaspésienne. Or, Matane est située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent... mais dans la Gaspésie touristique!

### POINTE DE LICEBERG

Complicé, diront les uns! Pourtant, ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Par exemple, à la suite des pressions de Gaspésiens, l'ATR de la Gaspésie a même évalué la possibilité de déménager la Maison du tourisme de Sainte-Flavie (aux portes de la Gaspésie touristique) à Capécimens (fusionné à Cap-

Chat depuis), la porte d'entrée de la Gaspésie administrative. Même saugrenue, l'idée a soulevé les passions avant d'être abandonnée. Mais cette revendication est cyclique. Le débat pourrait donc hanter la région dans trois ou quatre ans...

Plusieurs autres conflits, notamment en marge des activités de prospection minière et d'exploitation forestière, sont également nés en raison de ces deux frontières toutes aussi arbitraires que distinctes.

Ce problème persiste depuis décembre 1987, alors que le ministre Marc-Yvan Côté annonçait la création de 16 régions administratives dont celle de la Gaspésie (11). Une autre s'est ajoutée depuis... Avant l'intervention de Marc-Yvan Côté, la Gaspésie était incluse dans la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, tant au fédéral qu'au provincial.

L'exercice, même s'il répondait à des volontés régionales, a créé des situations pour le moins surprenantes. Ainsi, l'arrière-pays de Cap-Chat, à quelques kilomètres de la côte gaspésienne, fait aussi partie du territoire bas-laurentien.

Ce redécoupage accommodait des entreprises du Bas-Saint-Laurent, aux prises avec des forêts publiques dévastées et des besoins grandissants en matière ligneuse. Le bois prélevé près du parc de la Gaspésie irait donc



Matane est située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent... mais dans la Gaspésie touristique!

regagner les cours à bois des industriels bas-laurentiens.

Le domaine minier n'a pas été épargné. Le programme d'assistance financière à la prospection minière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a donné naissance à deux fonds miniers distincts et, par conséquent, moins bien garnis. Même l'Association des prospecteurs s'est scindée en deux, dans la controverse. Les intérêts d'une région ne rejoignent plus les aspirations de l'autre.

Mais les Gaspésiens avaient désormais « LEUR » région. Ils devenaient autonomes et n'avaient plus à dépendre du Bas-Saint-Laurent. Mais, du même coup, ils perdaient une partie d'un riche territoire à vocation forestière, faunique et touristique, d'où quelques grincements de dents.

### REVOIR LE DÉCOUPAGE

Pour Matthias Rioux, il est temps de revoir le découpage régional.

Deux scénarios sont sur la table. « Le premier est calqué sur les limites de la Gaspésie touristique alors que le deuxième porte sur l'ajout de la MRC de Matane à la région de la Gaspésie », précise le député.

« Le débat sur cette question pourrait même débiter en janvier mais, ajoutez-le, tous les députés, même péquistes, ne sont pas d'accord avec cette idée. Il y a un débat de fond à faire et il faudra qu'il se fasse. La situation actuelle entraîne des frictions inutiles. »

Il ne faut pas être un grand devin pour prédire la teneur des propos qui seront entendus en marge du futur débat. « Les gens de Matane vont nous voler nos jobs. Ce sont eux qui vont bénéficier de toutes les subventions », diront, en substance, les Gaspésiens défavorables à l'idée. Certains exigeront des comptes si Matane obtient davantage.

Les résidents du Bas-Saint-Laurent seront plutôt favorables à l'idée, mais diront, du même souffle, que leur sentiment d'appartenance penche vers l'ouest, non vers l'est. Et la pauvreté sera l'affaire des Gaspésiens, pas des Matanais.

Les discussions risquent donc d'être houleuses.

Les deux Gaspésies, en plus de créer des situations abracadabrantes, sont à la source même des conflits territoriaux qui minent la crédibilité même d'une région et entretiennent, artificiellement, des guerres stériles. Même une chatte y perdrait ses petits.

## CÉGEPS DE L'EST ET DE LA CÔTE-NORD

# La clientèle fondra de 20 % d'ici 2009

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les cégeps de l'Est du Québec et de la Côte-Nord verront d'ici 2009 leur effectif étudiant fondre de plus de 20 %, selon les prévisions du ministère de l'Éducation du Québec.

La baisse anticipée sera de 25 % en Gaspésie, de 22 % pour les cégeps de la Côte-Nord et de 18 % au Bas-Saint-Laurent alors que les populations étudiantes des 48 collèges du Québec seront en moyenne, en 2009, au niveau de celles de 1999. Dans la région de Québec, une baisse d'effectif de 2,7 % est aussi attendue d'ici huit ans.

Ces données ne font pas pour autant baisser les bras aux cégeps en régions.

Au cégep Gaspésie-Les Îles (1290 étudiants), la direction s'est dotée depuis 1999 d'un plan d'action pour freiner les pertes de clientèle, explique le directeur général, Roland Auger.

« On veut d'abord être un cégep performant en appliquant 280 recommandations afin de nous améliorer. On s'est doté de huit orientations stratégiques de développement. On veut aussi augmenter notre offre de programmes en se préoccupant en même temps de la vie sociale de nos étudiants », explique le directeur général.

Au cégep de Rivière-du-Loup, la baisse anticipée pour 2008 ferait légèrement glisser la clientèle étudiante de 1360 actuellement à 1200.

« Il faut quand même prendre toutes les mesures afin de prévenir cette baisse dont l'impact est différent si la diminution affecte un ou deux programmes en particulier ou si elle se répartit également dans plusieurs programmes », souligne Gilles Bacon, directeur du cégep de Rivière-du-Loup et porte-parole du Regroupement des

collèges de petite taille du Québec (moins de 2000 étudiants).

### SURVIE

Si la chute de la natalité frappe durement, la survie des cégeps en régions n'est pas pour autant mise en cause.

« Il faut, entre autres, augmenter le recrutement des clientèles pour nos programmes extrarégionaux. L'impact des baisses est moins grave sur

l'avenir des cégeps en régions, car le gouvernement nous garantit 85 % du financement de nos activités autres que l'enseignement. »

La réorganisation des cégeps en campus regroupés sous un grand chapitre régional, du type « les cégeps du Bas-Saint-Laurent », et composé de quatre campus, n'apporterait que de très faibles économies, estime Gilles Bacon.

Au plan provincial, un comité de travail a été formé afin de trouver des solutions à la situation des cégeps en perte de clientèles. Il regroupe des représentants du ministère de l'Éducation du Québec et de la Fédération des cégeps du Québec.

« Le comité cherche des solutions afin de soutenir les cégeps des régions. On regarde, par exemple, comment réorganiser ou mettre en commun des services tout en répondant aux besoins des régions », a précisé au SOLEIL, Viviane Fiedos, responsable du service des communications de la Fédération des cégeps du Québec.

Un comité de travail a été formé pour trouver des solutions

## Six ans de prison pour celui qui terrorisait les personnes âgées

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — L'un des sept membres du réseau qui terrorisait des personnes âgées depuis 1997 dans l'Est du Québec, Pierre Savard, a été condamné hier au palais de justice de Rimouski à six ans de pénitencier.

Le juge Louis DeBlois a acquiescé à une recommandation commune des procureurs pour huit ans d'emprisonnement, moins la période passée depuis novembre 2000 en prison, qui représente deux ans dans le système judiciaire.

Savard purgera sa peine au centre de détention Saint-François-de-Laval où il pourra suivre, selon les recommandations du juge, une thérapie et une formation.

L'accusé avait au début de son procès plaidé coupable à des chefs d'accusation de vol qualifié, de complot et de séquestration, de voies de fait et de port de déguisement.

Les événements sont survenus entre juillet 2000 et novembre 2000 à Saint-Moise et à Sayabec, dans la vallée de la Matapédia, et à Escuminac, en Gaspésie.

Savard et ses complices avaient même poussé l'audace jusqu'à fêter leur forfait dans un hôtel de Rimouski.

« Pierre Savard a eu la sagesse de collaborer avec la justice. Mais c'est un acte de lâcheté et de faiblesse de s'en prendre à des personnes âgées, les éléments les plus vulnérables de notre société, avec les enfants », a lancé James Rondeau, le procureur de la Couronne, lors des représentations pour sentence.

Pierre Savard a un dossier judiciaire de fraude, de vols et de bris de propriété.

### VOL DE 200 000 \$

Un citoyen de Escuminac, en Gaspésie, Melvin Williamson, avait affirmé aux enquêteurs de la Sûreté du Québec s'être fait voler une somme de 200 000 \$; d'autres témoignages laissaient entendre qu'il s'agissait plutôt de 50 000 \$. Des traces de sang appartenant à Pierre Savard et prélevées sur les lieux du crime lui laissaient peu de chances d'échapper à une condamnation.

Un coffre contenant, selon la victime, des pièces de monnaie de grande valeur avait été jeté dans la rivière Matapédia par les voleurs qui croyaient qu'il s'agissait d'objets sans valeur.

Une autre victime a dû séjourner à l'hôpital pour guérir ses blessures.

### AUTRES COUPABLES

Trois autres individus ont déjà été sanctionnés dans cette affaire.

Mario Plourde, 23 ans, purge une peine de 10 ans de pénitencier après avoir été reconnu coupable de vols à main armée, de séquestration, d'agression et de complot.

Le juge Guy Ringue, de Rimouski, avait ordonné que des fragments d'ADN soient prélevés sur l'accusé afin de décourager ce genre d'actions perpétrées contre les personnes les plus vulnérables de la société.

Deux autres accusés, Bobby Mailloux et Olivier Roy, ont aussi été condamnés respectivement à 22 mois de détention et à deux ans moins un jour.

# LE SOLDE DES FÊTES



## Décrochez un bon prix



**500 \$ minimum** OU **2 500 \$\*** OU **LA VALEUR DE VOTRE VÉHICULE\***

Choisissez votre véhicule chez votre concessionnaire et téléphonez sur place.  
Vous recevrez 500 \$ minimum. Vous pourriez aussi gagner 2 500 \$ ou la valeur du véhicule choisi.\*

Applicable à l'achat ou à la location

Taux de **0%** à l'achat\*\*

Aucun dépôt de sécurité à la location‡

Cavalier VL et Z22 2002



**226 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus

Comptant 0 \$, dépôt de sécurité 0 \$, première mensualité 0 \$\*

Malibu 2002



**268 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus

Alero GX 2002



**319 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus

Comptant 0 \$, dépôt de sécurité 0 \$, première mensualité 0 \$\*

Moteur 2.2 L I 4 de 140 HP  
Boîte automatique 4 vitesses

Montana 2002



**258 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus

Envoy SLE 2002



**488 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus

Rendezvous CX 2002



**398 \$** /mois\*\*\* Location 48 mois  
Transport et préparation inclus



Les Associations marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des véhicules neufs sélectionnés 2001 et 2002 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet au financement et à l'approbation du crédit de GMAC. \*Aucun achat requis pour participer. Réservé aux résidents du Canada. Concours se terminant le 13 janvier 2002, ou à la date à laquelle tous les prix auront été attribués, selon la première éventualité. Les prix s'appliquent à la plupart des véhicules 2001 et 2002 achetés ou loués le ou avant le 13 janvier 2002. L'attribution des prix est subordonnée à ce que la personne sélectionnée au hasard réponde correctement à une question d'ordre mathématique. Chaque concurrent ne peut participer qu'une seule fois. \*\*Taux de financement de 0 % à l'achat disponible jusqu'à 36 ou 48 mois. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. †Aucun dépôt de sécurité à la location sur tous les modèles neufs 2001 et 2002 en stock. ††† Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (Cavalier : 0 \$, Malibu : 2 742 \$, Alero : 0 \$, Montana : 5 491 \$, Envoy : 4 155 \$, Rendezvous : 4 709 \$). À la location, transport et préparation inclus, immatriculation, assurance et taxes en sus. Première mensualité exigée à la livraison. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. \*Conditions applicables à la location sur les Cavalier et Alero 2002. Aucun comptant ou dépôt de sécurité requis. La première mensualité (taxes incluses) est défrayée par General Motors. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômes et de GM Mobilité. ††† Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères du manufacturier. †††† Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis. Pour obtenir plus de détails, voyez votre concessionnaire participant, visitez le [www.gmcanada.com](http://www.gmcanada.com) ou faites le 1 800 463-7483.

